

RDN

L'officier
au service de la Nation
dans le monde du XXI^e siècle



Les Cahiers de la
Revue Défense Nationale



Sigem 2017

*L'officier
au service de la Nation
dans le monde du XXI^e siècle*

Préparation
Audrey Hérisson

Sommaire

- 5 **L'officier au service de la Nation dans le monde du XXI^e siècle**
ANNE GIUBBI

La complexité du monde au XXI^e siècle

- 11 **De la guerre froide au califat : transformations de l'environnement stratégique du Moyen-Orient**

CHUBIN SHAHRAM (juin 2016)

Le Moyen-Orient est profondément et durablement déstabilisé sans que des perspectives claires ne se dégagent aujourd'hui. Certes, les Occidentaux ont leur part de responsabilité mais les États de la région doivent admettre qu'ils doivent revoir leur politique et accepter l'émergence d'une société civile pour éviter le chaos.

- 18 **Connectivity Wars : migrations, finance et commerce, champs de bataille du futur ?**

MARK LEONARD (avril 2016)

L'usage *stricto sensu* de la force militaire semble révolu dans la compétition internationale actuelle où d'autres champs de bataille comme les migrations imposées, les flux financiers, le commerce mondialisé apportent de nouveaux risques et constituent des atouts pour certaines puissances montantes.

- 23 **La nouvelle architecture européenne de gestion des crises majeures**

PIERRE BERTHELET (novembre 2016)

L'UE est confrontée à de nouvelles crises l'obligeant à répondre à celles-ci en développant une architecture, une doctrine et des moyens, qui, une fois engagés, devraient permettre une meilleure gestion et conduire des opérations. Les outils ainsi mis à disposition s'inscrivent dans un processus d'adaptation face à la crise en cours.

- 28 **L'hybridité : nouvelles menaces, inflexion stratégique ?**

JÉRÔME CLECH (mars 2016)

L'hybridité des menaces impose de nouvelles réponses hybrides utilisant des outils innovants permettant de traiter les flux réels et virtuels mis en œuvre face à des adversaires irréguliers. L'usage de la « prévention augmentée » permettrait ainsi d'accroître la protection de nos sociétés.

- 35 **Le Droit des conflits armés**

AUDE BALLARIN-NICOLE (Tribune n° 779, 2 juin 2016)

L'opinion selon laquelle le droit des conflits armés (DCA) serait ignoré, obsolète, incapable de répondre aux défis de la guerre moderne, semble se répandre. Cette analyse caricaturale doit être combattue par la dénonciation des contresens et erreurs qu'elle recèle et de la méconnaissance du droit qu'elle révèle.

41 L'officier « chef de jeunesse »

GABRIEL BONNET (mai 1957)

L'officier est avant tout un chef de jeunesse ! Il entraîne avec lui ceux qui lui sont confiés et évolue dans le concret des relations humaines. Ainsi, il attire confiance par son élévation de caractère et sa profonde compréhension humaine. Il incarne les valeurs de l'Institution et le moral de ses subordonnés dépend de son attitude.

47 Réflexion sur la formation des officiers

DE BOISFLEURY (décembre 1969)

S'engager dans une carrière d'officier suppose une conviction assez forte pour que la volonté de servir domine d'autres tentations. Le combat étant la finalité du métier, l'exercice du commandement est la tâche principale assignée à l'officier. Cela requiert intelligence et caractère.

53 Officier, culture générale et politique

MARC DE FRITSCH (avril 2003)

La réflexion stratégique reste tributaire d'une logique budgétaire, en partie parce que les militaires sont trop à l'écart des cercles de réflexion et d'influence pour pouvoir peser sur les choix politiques. Pour mener à bien cette stratégie d'influence, il faut, à la fois, posséder les connaissances, être capable de s'adapter et avoir les moyens de se porter auprès de la société civile.

58 La complexité : un nouveau champ de réflexion pour l'officier

BRUNO LAFITTE (novembre 1996)

Homme d'action, l'officier, avant de pouvoir agir, doit détenir l'ensemble des clés nécessaires à l'analyse et à la compréhension des problèmes qui lui sont posés, en particulier vis-à-vis de ceux qui entrent dans le champ de ses compétences. C'est pourquoi il est aussi et d'abord un homme de réflexion.

63 Les jeunes officiers dans la société française

LAURE BARDIÈS et CLAUDE WEBER (mars 2014)

Une esquisse de la perception qu'ont les jeunes officiers de leur positionnement dans la société est proposée qui, partant d'une situation professionnelle en constante évolution, révèle un sentiment général de déclassement et de singularité mais aussi une grande hétérogénéité des postures individuelles, indice d'une certaine banalisation.

La *Revue Défense Nationale* est éditée par le Comité d'études de défense nationale
(association loi de 1901)

Adresse géographique : École militaire, 1 place Joffre, Paris VII

Adresse postale : BP 8607, 75325 Paris cedex 07

Fax : 01 44 42 31 89 - www.defnat.fr - redac@defnat.com

Directeur de la publication : Alain Coldefy - Tél. : 01 44 42 31 92

Rédacteur en chef : Jérôme Pellistrandi - Tél. : 01 44 42 31 90

Rédactrice en chef adjointe : Audrey Hérisson

Secrétaire général et *webmaster* : Paul Laporte - Tél. : 01 44 42 31 91

Secrétaire général de rédaction : Pascal Lecardonnel - Tél. : 01 44 42 31 90

Assistante de direction : Marie-Hélène Mounet - Tél. : 01 44 42 31 92

Secrétaires de rédaction : Marie-Hélène Mounet, Jérôme Dollé

Abonnements : Éliane Lecardonnel - Tél. : 01 44 42 38 23

Chargé d'études : Laurent Henninger - Tél. : 01 44 42 31 91

Régie publicitaire (ECPAD) : Karim Belguedour - Tél. : 01 49 60 58 56

DL 90487 - 1^{er} trimestre 2017 - ISSN : 2105-7508 - CP n° 1019 G 85493 du 4 décembre 2014

Imprimée par Bialec, 23 Allée des Grands Pâquis, 54180 Heillecourt

L'officier au service de la Nation dans le monde du XXI^e siècle

Ce numéro dédié des *Cahiers de la Revue Défense Nationale* présente dix textes choisis dans leur diversité pour accompagner le jeune officier dans la continuité des interventions du Séminaire interarmées des grandes écoles militaires (Sigem). Des plus anciens aux plus récents, ils se proposent de susciter la réflexion, voire d'apporter des amorces de réponses. Mais chacun doit parcourir son chemin et apprendre à se positionner.

En effet, servir la Nation aujourd'hui ne relève pas d'un automatisme, d'une évidence, mais nécessite la connaissance des nombreux domaines constitutifs du monde dans lequel l'officier évolue. Il s'agit de mieux en appréhender la dynamique. Car si certaines options s'imposent naturellement ou semblent guidées par l'inconscient individuel ou collectif, l'officier n'en demeure pas moins un acteur incontournable. Savoir motiver ses choix conduit à l'action responsable.

Alors, compte tenu de la complexité grandissante du monde actuel, il s'avère nécessaire de détenir quelques clés de compréhension pour, en particulier, permettre à l'officier de tenir au mieux la place qui lui est dévolue.

La complexité du monde au XXI^e siècle

Appréhender la complexité revient à s'interroger sur de nombreux domaines de connaissances. Elle naît de l'enchevêtrement de plusieurs paramètres qui s'influencent les uns les autres. Cela crée donc un système ; il est complexe par essence. Plus les ramifications sont nombreuses, plus le système est complexe.

Par conséquent, que dire du monde d'aujourd'hui ? Tout est lié, tout a une influence sur un ou plusieurs domaines de connaissance ou d'action. Ce monde constitue donc bien un système. Il présente les caractéristiques de la complexité.

Que ce soit, par exemple, sous l'angle géostratégique, avec la résultante de l'histoire des Nations rapportée à leur géographie ; ou bien, si l'on considère les chocs des sociétés, sous couvert de religion, d'indépendance nationale, de regroupement régional ; ou encore, selon les réseaux économiques et financiers, dont les décisions ne manquent pas de conséquences ; ajoutés à cela, les aspects juridiques qui se déclinent au plan international.

L'interdépendance de ces domaines n'échappe pas à la suprématie de la technologie, à la vélocité de la circulation de l'information, à la nécessité de

communiquer, d'échanger. Il convient de demeurer dans la course afin de ne pas rester en arrière, dans l'incapacité de tenir sa place, de jouer son rôle, de remplir ses responsabilités, de s'investir dans l'action attendue de chacun.

De plus, le XXI^e siècle c'est à la fois le présent mais aussi une période prospective, tant l'évolution de ses facteurs constitutifs s'accélère.

Pour aujourd'hui, il convient de s'interroger, d'exercer son esprit critique, de s'adonner à des lectures éclairées afin de comprendre les événements et les décisions, de demeurer le mieux informé possible, en mesure d'agir le plus efficacement possible.

Pour l'avenir, au-delà du besoin humain de perspective, ce sont surtout les technologies de pointe qui poussent à regarder plus loin, en matière de communication, de cybernétique, par exemple. Le domaine immatériel n'a pas livré toutes ses données et le cyberspace appelle l'attention. Les NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, intelligence artificielle, sciences cognitives) ne demandent qu'à se développer et tout n'est pas accessible à tous au premier abord. Autant de curiosités pour l'esprit humain, curiosités qui semblent à la fois déjà là et pourtant si lointaines, mais dont la maîtrise constitue incontestablement un enjeu au niveau de la Nation, en vue de sa place dans le monde.

Aussi, convient-il de prendre part à ces événements. Servir la Nation, aujourd'hui, nécessite plus que jamais une connaissance de ces facteurs nombreux et variés, qui tels une mosaïque constituent le monde dans lequel l'officier évolue.

La place de l'officier dans ce monde

D'abord, l'officier, dans sa dimension citoyenne comme dans son acception humaine et professionnelle, se trouve de fait confronté à la complexité. Appelé à prendre des décisions, il appréhende nécessairement de nombreux facteurs simultanément.

Citoyen à part entière, il participe à la vie de la cité au plan familial, économique, associatif, politique. Il lui est nécessaire de comprendre les choses afin de réagir au mieux, d'agir en conscience.

Il convient donc déjà, pour l'officier, d'avoir assimilé une solide culture générale, seule à même de lui assurer les clés de compréhension des domaines historique, géographique, social, économique, financier, juridique, technologique auxquels se référer dans l'exercice de la citoyenneté comme dans l'exercice de son métier.

Parce que les repères auront été solides et universels, les situations multiples et leurs interactions seront d'autant plus et mieux appréhendées. Il convient de réagir, de s'adapter en homme de culture afin de respecter le contrat social.

Ensuite, l'officier n'est pas le seul à servir la Nation, c'est-à-dire à s'engager à exercer un métier qui demande un dévouement à une cause supérieure, un don de soi.

Néanmoins, il est le seul, au sein de la cité, à occuper une place unique et singulière : le soldat porte les valeurs de la communauté, ambassadeur et symbole à la fois ; il en est le bras armé, au service de son pays dont il défend les intérêts ; il peut aller jusqu'au sacrifice de sa vie ou, pour un chef, jusqu'à celle de ses hommes. C'est cette vocation particulière, dans la relation à la Nation comme dans la relation à la mort, qui fait que les réalités et les exigences du métier militaire appellent une identité et des valeurs confirmées. Elles transcendent le temps.

Si les vertus humaines et citoyennes (respect, tolérance, solidarité, honnêteté, dévouement, enthousiasme, fierté...) se trouvent partagées par un grand nombre, les qualités intellectuelles et professionnelles qui fondent la spécificité du milieu (disponibilité, réactivité, initiative, autonomie, faculté d'adaptation, courage...) sont plutôt reconnues au militaire.

Mais ce sont, par-delà les vertus, les valeurs éthiques qui guident l'action du chef : exemplarité, honneur, loyauté, écoute de ses subordonnés, sens du devoir, goût de l'action, esprit de sacrifice, culte de la mission... Au moment du choix, le chef est seul face à lui-même, ce qui constitue sa force, sa liberté, mais aussi la difficulté à surmonter. Il s'avère donc nécessaire de conserver un esprit ouvert et curieux, apte à l'intelligence de situation et à la mise en perspective des événements, au discernement, en capacité d'exercer une critique positive, de réfléchir en homme d'action.

Fort de tout cela, l'officier allie donc tradition et modernité dans un monde où la primauté de l'instantané et de l'immédiat écrase le temps. L'être humain ressent le besoin de repères de temps et de lieu, de perspective : il s'agit alors de s'appuyer sur cet héritage, corpus de valeurs et de connaissances, pour mieux se situer dans le présent, afin de se projeter dans l'avenir.

Car ce citoyen qui a choisi le métier des armes, s'informe lui aussi à la vitesse des nouvelles technologies. Il joue à la « petite Poucette » du philosophe Michel Serre, avec son téléphone mobile.

Et cet officier qui se trouve sur les bancs du Sigem est une femme ou un homme qui se forme pour le futur, à l'échelle d'une génération, à l'horizon du siècle actuel. S'instruire aujourd'hui pour exercer un premier métier de terrain, au combat et en soutien, nécessite de réfléchir en même temps à demain, quand viendront les postes en état-major.

En effet, cet officier, un jour, participera, étudiera, prendra les décisions pour l'évolution des systèmes d'armes, des postures tactiques, des choix stratégiques. Certains penseront la guerre à leur tour. Ils ne partiront pas des limbes mais

bien d'un écosystème ayant fait ses preuves, basé sur des traditions, sur des valeurs citoyennes et militaires qui se complètent. Ils se référeront à l'expérience de leurs prédécesseurs, aux enseignements de l'histoire, à la connaissance de chaque domaine qui forme la complexité du monde actuel, pour tenter d'aller encore plus loin dans ce qui fonde le succès des armes : la force morale, le sens de l'éthique, l'intelligence de situation au regard d'une technologie dont l'adversaire sait tirer avantage.

Les événements ont montré que le pays, attaqué sur son sol, en guerre à l'intérieur de ses frontières, n'en déplaie aux textes juridiques, aura toujours besoin de l'homme quelle que soit la supériorité de la technologie. D'ailleurs, que serait-elle sans ceux qui s'avèrent capables de la maîtriser, de l'utiliser au mieux dans un contexte donné ?

Ainsi, l'officier a-t-il le devoir de s'investir dans les différentes étapes de sa formation afin de se donner les moyens de réussir « en tant que citoyen, homme de culture et homme d'action », de demeurer digne de la confiance que la Nation lui témoigne et au sein de laquelle il occupe une place privilégiée.

Il lui appartient bien d'acquérir toutes les clés de la compréhension des nombreux facteurs qui lui permettront de prendre la bonne décision au moment opportun, sous la pression, dans l'action.

*

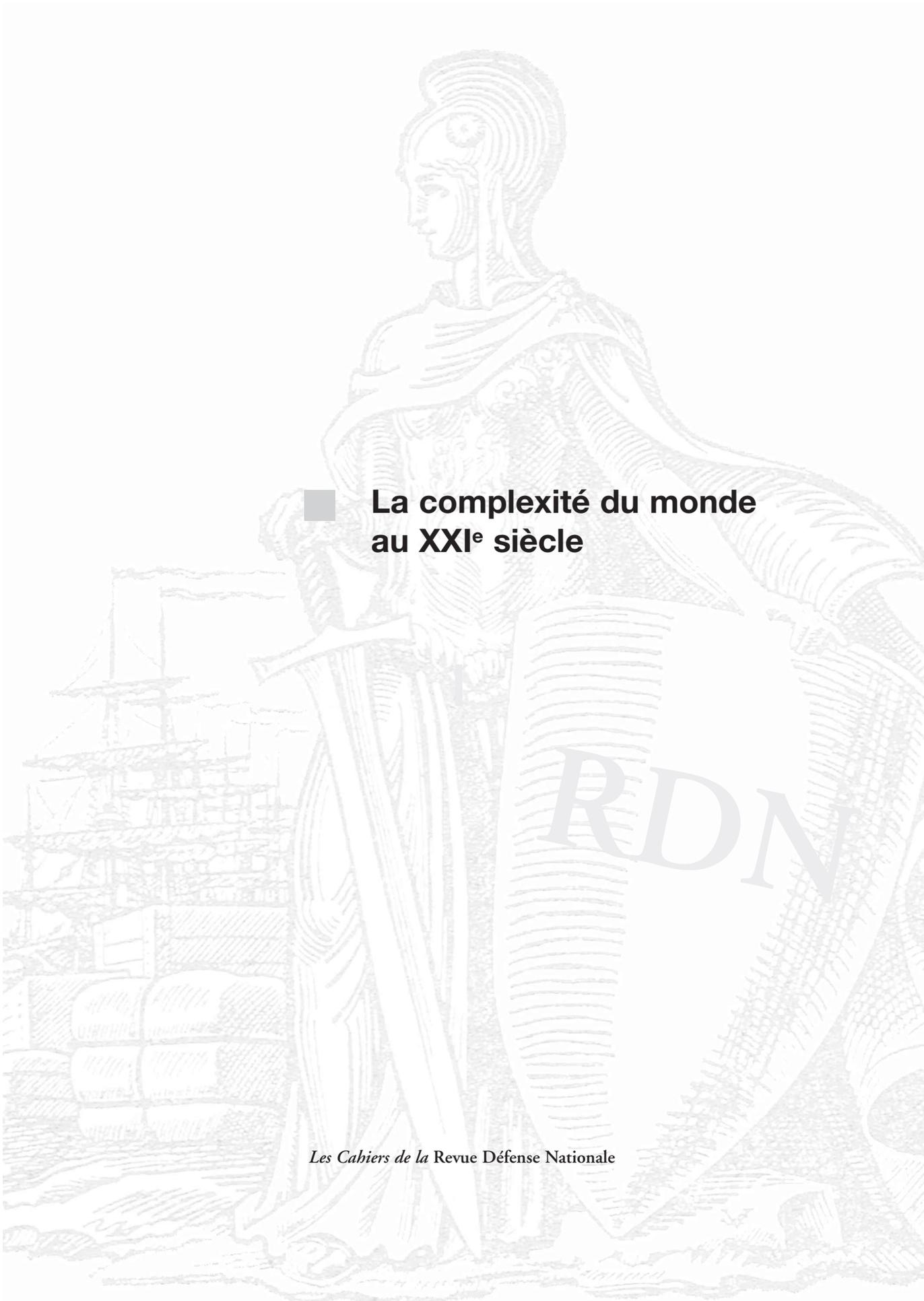
**

Enfin, les objectifs du Sigem s'articulent en :

- un premier brassage interarmées ;
- une réflexion approfondie sur le sens de l'engagement au service de la Nation, de l'État et de ses forces armées ;
- l'acquisition d'un début de culture sur l'outil de défense, les responsabilités de commandement et l'environnement complexe dans lequel le futur officier est appelé à évoluer.

C'est pourquoi le Sigem a pour ambition, dans le cadre des programmes de formation dispensés dans les écoles, de donner quelques clés supplémentaires permettant au jeune officier de se situer, commander, communiquer, instruire et éduquer. En effet, l'homme demeure au cœur de l'action, du système, du réseau dont il doit se donner les moyens de conserver la maîtrise, ou *a minima* de participer à sa dynamique, en tant qu'acteur responsable.

Général (2S) Anne Giubbi
Directeur du Sigem 2017



■ **La complexité du monde
au XXI^e siècle**

RDN

Les Cahiers de la Revue Défense Nationale

Le monde du XXI^e siècle se présente comme un monde de systèmes et de réseaux. Des « systèmes-mondes » évoluant chacun dans un espace-temps bien particulier – systèmes néanmoins ouverts les uns aux autres et soumis aux influences de leur environnement – côtoient des « réseaux » qui leur sont transverses, des réseaux a-centrés – à l’image du rhizome, sans centre de gravité déterminable.

Le premier texte, « **De la guerre froide au califat** », s’intéresse à ce « système » géo-historique d’importance stratégique qu’est le Moyen-Orient. Soumis à de fortes pressions de la part de son environnement proche mais aussi d’autres « systèmes-mondes » que sont les puissances mondiales, le Moyen-Orient est devenu une source de déstabilisation à l’échelle mondiale. Il permet à des « réseaux » d’action criminelle ou terroriste de voir le jour, de se propager au-delà de ses frontières et de menacer jusqu’au cœur des autres « systèmes-mondes ».

Si certains « systèmes-mondes » se pensaient encore, en tant qu’États, sanctuarisés, protégés par leurs frontières géographiques, le 11 septembre 2001 a définitivement ouvert les yeux de tous sur l’interconnexion du monde. L’article « *Connectivity Wars* » décrit le passage de l’ère géopolitique des luttes de pouvoir entre États à une ère de globalisation faite d’interdépendances et d’interconnexion des conflits. Ces derniers traversent les frontières des États en empruntant les « réseaux » d’infrastructure économique et financière, les « réseaux » de transport des personnes et des biens, et *Internet* bien sûr, tous ces « réseaux » nés de la mondialisation.

Quelles réponses peuvent être apportées aux problématiques générées par la complexité d’un monde « tissé » de systèmes et de réseaux ? Le texte « **La nouvelle architecture européenne de gestion de crises majeures** » présente une première réponse, celle du « système-monde » Europe. L’article sur « **L’hybridité** », ensuite, propose une réflexion autour d’une nouvelle inflexion stratégique tentant de répondre aux menaces hybrides – hybrides parce qu’émanant à la fois d’un « système-monde » bien déterminé, mais utilisant aussi la transversalité et l’anonymat des « réseaux » pour atteindre leurs cibles. Enfin, « **Le droit des conflits armés, une arme stratégique** » est un plaidoyer pour conserver cet outil du droit – ou plutôt cette arme – au service des États, et assurer les valeurs qu’il défend face à des menaces qui justement s’appuient sur les « réseaux » pour contourner ce droit, voire le retourner contre ceux qu’il sert.

Ces réponses sont des réponses parmi de nombreuses autres. Elles montrent une partie seulement de la complexité du moment présent mais elles ouvrent le champ des perspectives sur ce à quoi les officiers de demain doivent se préparer à faire face.

Audrey Hérisson

De la guerre froide au califat : transformations de l'environnement stratégique du Moyen-Orient

Shahram Chubin

Expert, *Carnegie Endowment for International Peace*,
Genève.

Un siècle après les Accords Sykes-Picot, il ne reste plus grand-chose de l'édifice colonial forgé par les puissances occidentales au Moyen-Orient. Cette région du monde, selon la typologie de Robert Cooper, est en train de basculer de l'état « moderne » vers l'état « pré-moderne » ; de l'organisation en États-nations délimités par des frontières et la détention du monopole de la violence légitime, vers une organisation clanique ou tribale, où le poids des groupes armés l'emporte sur les capacités gouvernementales ⁽¹⁾. Partout, les États sont assiégés. L'Irak, la Syrie, la Libye et le Yémen sont en état de guerre civile, réelle ou virtuelle ; le Liban comme la Jordanie sont affaiblis. Les acteurs non-étatiques profitent de cette situation pour remplir le vide : le *Hezbollah*, les brigades Badr, *Daech*, le Front *al-Nosra*, certains groupes kurdes, pour n'en citer que quelques-uns. Même les États les plus solides – l'Égypte, la Turquie, l'Iran – semblent affectés par une crise de gouvernance, et peu à peu le Moyen-Orient se transforme en un nouvel Afghanistan.

Cette situation semble d'autant plus appelée à durer que les puissances régionales, en proie notamment à l'opposition entre sunnites et chiites, sont incapables de s'unir contre *Daech* et que le retrait américain de la région transforme l'ancienne logique d'unipolarité en une logique de non-polarité. L'intervention russe, quant à elle, loin de favoriser le retour de la stabilité, brouille un peu plus la donne. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Pour le comprendre, il nous faut regarder en arrière. Depuis 1945, deux moments clés ont effectivement déterminé l'avenir de cette région : l'année 1979 et, une décennie plus tard, la fin de la guerre froide. Pour chacun de ces tournants, la politique régionale a été déterminée par les forces et dynamiques locales bien plus que par les puissances extérieures dont le rôle fut toujours marginal, même pendant la guerre froide et la décennie d'unipolarité qui a suivi l'effondrement de l'URSS.

(1) Robert Cooper : *The Post Modern State and World Order*, Londres, Demos, 1996 et *The Breaking of Nations*, Londres, Atlantic Books, 2003.

La faillite de la gouvernance

Presque tous les malheurs de la région, et le principal défi qu'elle doit relever, proviennent d'une incapacité à élaborer des systèmes politiques légitimes, c'est-à-dire des systèmes à la fois représentatifs, inclusifs et responsables.

Dans les années 1950, la décolonisation laissa la place à des régimes militaires qui ont profité de la guerre froide pour se renforcer. Appuyés sur le principe du parti unique, ils se sont servis de la politique étrangère comme moyen de mobilisation interne. Ils ont accordé des privilèges à des groupes particuliers et ont maltraité les minorités. Les coups d'État à répétition prévenaient dans le même temps la formation de la société civile.

Ces États ont par la suite cédé la place à des États sécuritaires (*Mukhabarat*) – en Libye, Irak, Syrie. À leur tête, une direction politique plus stable favorisait son propre clan, considérant les ressources de l'État comme un « *ghanima* » (butin). Bien que moins militarisés, ces États sécuritaires, laïcs et nationalistes, n'en restaient pas moins répressifs et dysfonctionnels. Utilisant la question palestinienne comme un moyen de surenchère diplomatique et de justification d'un état d'urgence devenu perpétuel, ils bâillonnèrent toute forme d'opposition. Il en résulta des conséquences encore perceptibles aujourd'hui : le discrédit du modèle laïc-nationaliste, l'essor d'un chômage de masse qui pousse les jeunes vers l'étranger, les divisions internes sur le rôle de l'islam dans la société et l'essor de mouvements islamistes, souvent épaulés par des puissances étrangères, en particulier au lendemain de la révolution islamique de 1979.

Le « retour » de l'islam après 1979 : quelle réponse ?

Sur le plan politique, la révolution islamique en Iran est l'événement le plus important pour le Moyen-Orient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'islam s'est imposé dans toute la région. Il a influencé la politique, les rapports régionaux, la nature du terrorisme, celle de la « résistance » menée contre Israël, ainsi que l'image que les régimes se faisaient de leur légitimité et de leurs adversaires.

En Arabie saoudite en 1979, en Égypte en 1981, en Syrie en 1982, en Algérie en 1990, les islamistes ont fait sauter les barrières politiques. Ils s'appuyèrent pour ce faire sur l'incapacité des gouvernements à fournir à leurs citoyens les services de base dont ils avaient besoin : nourriture, médicaments, assistance ⁽²⁾. Face à cette situation, les gouvernements, partagés entre la répression et la cooptation, ont dû trouver un équilibre entre le risque de pousser les islamistes dans la clandestinité et celui de les voir s'emparer de l'État. Menacés, ils ont fait le choix d'une islamisation défensive, afin de renforcer leur légitimité : en Irak, en Libye et

(2) Les révoltes de 2011 qui ont renversé les régimes, pendant que nous les appelions « Printemps arabe », étaient autant un cri pour des services qu'un cri pour la démocratie ; « *Aiwa (yes) minister* », *The Economist*, 14 novembre 2015, p. 33.

même en Syrie. De Saddam à Morsi, les États arabes ont voulu se doter d'une légitimité islamique. Même des États officiellement laïcs, comme la Turquie, ont jugé nécessaire de revenir en arrière et de se réaffirmer leur identité musulmane.

Face à l'échec du modèle laïc et nationaliste des États séculaires, la recherche d'une alternative s'est orientée vers ce qui était familier et qui avait été réprimé jusque-là : non pas la démocratie mais l'islam, avec toute l'imprécision que recouvre ce terme. La mobilisation du religieux s'est pourtant effectuée sans succès jusqu'à présent. En matière de conflits politiques – comme la question palestinienne – elle a rendu plus difficile la recherche d'un compromis. Les divisions qu'elle alimente ont par ailleurs été instrumentalisées par des groupes opportunistes comme *Daech*. Ce prétendu califat des temps modernes reprend aujourd'hui à son compte l'attitude prédatrice, arbitraire et répressive des États, même si dans son cas, la violence exercée contre les minorités se fonde sur un discours sectaire. Nulle part, on ne retrouve un modèle islamique pluraliste et éclairé, y compris dans les États asiatiques (du Sud et de l'Est) qui ont régressé à cet égard au cours des dernières années, fournissant un nombre croissant de djihadistes.

À un tel échec, l'explication est d'abord géopolitique, liée à la rivalité opposant l'Iran à l'Arabie saoudite qui a poussé cette dernière à encourager l'extrémisme et à faire du salafisme le principal courant de l'islam, alors qu'il n'était autrefois qu'une tendance minoritaire.

Politique régionale : de la rivalité structurée à la rivalité généralisée

La période suivant la décolonisation a été dominée par la question palestinienne appréhendée comme une cause arabe. Malgré les querelles nationalistes, les appels à l'unité du monde arabe se succédèrent, le tout sur fond de guerres avec Israël (1948, 1956, 1967, 1973). Dans ce contexte, l'Iran et les États du Golfe demeurèrent des acteurs en retrait, tout en faisant l'objet de la colère de Nasser et de sa croisade contre les monarchies.

Cette situation commença à évoluer dans les années 1970 avec la chute de Nasser et le rôle croissant du pétrole comme source de revenus. À la fin de cette décennie, la révolution iranienne engendra un nouveau défi : l'affirmation d'un vaste État chiite, non-arabe, professant des idéaux républicains, revendiquant le *leadership* du monde musulman, accusant l'Arabie saoudite de pratiquer un « islam américain » et se présentant comme la source réelle de la « résistance » menée contre Israël. Il s'ensuivit une immédiate professionnalisation des tensions régionales avec le soutien ouvert de l'Iran aux chiïtes irakiens, sa tentative manquée de coup d'État au Bahreïn, sa tentative d'assassinat au Koweït (1981-1982) et son intervention croissante dans la guerre civile libanaise à partir de 1982. L'Iran était désormais un acteur majeur dans la zone israélo-arabe avec, comme seul allié arabe, la Syrie.

Son action se heurta rapidement à l'hostilité de l'Arabie saoudite, la rivalité entre ces deux pays prenant essentiellement la forme de conflits indirects tout au long des années 1980 et 1990. La signature d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël en 1979 contribua à renforcer la portée de cette opposition qui fut par ailleurs considérablement accrue avec l'intervention américaine en Irak de 2003. Elle permit à l'Iran de transformer l'Irak, récemment devenu chiite, en une zone-tampon, au détriment de l'Arabie saoudite, pour qui l'extension de l'arc chiite constituait une menace directe. Aujourd'hui, cette rivalité s'est étendue à la Syrie, au Yémen mais aussi à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), où les deux États se livrent à une guerre des prix.

Si elle est structurante, l'opposition entre l'Arabie saoudite et l'Iran ne détermine cependant pas seule la géopolitique régionale, comme l'atteste l'incapacité de la monarchie du Golfe à former une coalition solide contre l'Iran. Ce projet s'est notamment heurté au fait que le monde sunnite n'est pas plus représenté par l'Arabie saoudite, que les chiites ne le sont par l'Iran, comme au fait que les affiliations dans la région sont loin d'être exclusivement religieuses. L'existence de plusieurs grands États régionaux limite au demeurant les velléités hégémoniques que pourrait avoir l'un d'entre eux.

Deux points supplémentaires doivent par ailleurs être relevés concernant la politique régionale. Le premier tient à l'incapacité des États à gérer leurs problèmes, et plus encore leurs conflits. Jusqu'à présent, ils se sont montrés incapables de négocier la paix, faisant au contraire preuve d'une dépendance croissante aux interventions de sauvetage extérieures. Celles-ci ont eu pour principal corollaire d'empêcher certains affrontements directs, en particulier entre l'Arabie saoudite et l'Iran. Il en résulte paradoxalement une conséquence négative : Saoudiens et Iraniens continuent de se contester le *leadership* régional, l'épreuve des armes n'ayant pas permis de trancher cette question.

De ces velléités de puissance en partie fantasmées, les Occidentaux, menés par les États-Unis, sont en partie responsables. En acceptant tout de l'Arabie saoudite, ils ont effectivement fait du royaume un enfant gâté.

Les puissances extérieures : une nécessité et une nuisance ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis et l'URSS s'affirmèrent en tant que nouveaux acteurs au Moyen-Orient. Alors qu'ils considéraient le monde à travers le prisme de leur compétition bipolaire, les États régionaux l'envisageaient cependant d'après leurs propres priorités. Ce qui nous frappe, quand nous considérons rétrospectivement cette période, c'est l'influence limitée qu'exercèrent ces grandes puissances. À maintes reprises, elles ont été défiées par leurs alliés pourtant nettement plus faibles : nationalisation et embargo sur le pétrole ; interventions et opérations militaires (celles de Nasser au Yémen, et d'Israël

au Liban et en Égypte), rejet des engagements réclamés par les grandes puissances (au sujet de la Cisjordanie par exemple)...

Loin d'influencer concrètement la politique régionale, les grandes puissances ont été condamnées à réagir à des événements dont elles comprenaient souvent mal les enjeux. Elles eurent tendance, dans ce contexte, à s'en remettre aux « hommes forts » (« *Our Son of the Bitch* »), avec lesquels il semblait plus facile de discuter, contribuant par là même à renforcer les tendances autoritaires des chefs locaux.

Après l'échec de leur politique du double pilier (Iran-Arabie saoudite) mise à mal par la révolution islamique et la guerre Iran-Irak, les États-Unis eurent par ailleurs tendance à renforcer leur présence dans la région. Vers 1990, à la lumière de l'invasion du Koweït, ils déployèrent de manière permanente une composante navale dont est issue la 5^e Flotte. Joint à une armée d'environ 30 000 hommes, ce dispositif les éleva au rang d'acteur régional. L'excès de confiance qu'ils en tirèrent les conduisit néanmoins à l'invasion de l'Irak dont les conséquences sont connues. Pire que leur ambition de changer le régime, leur conviction que le pays était religieusement divisé les conduisit à rendre cette fissure sectaire permanente, selon le schéma de la prophétie auto-réalisatrice.

Cet échec marque sans aucun doute la fin de l'unipolarité dans la région, dont attestent aujourd'hui le retour de la Russie et l'entrée de la Chine au Moyen-Orient. C'est bien la rivalité avec les États-Unis qui détermine d'ailleurs l'entreprise russe et non pas un quelconque impératif stratégique en Syrie ⁽³⁾.

De la guerre conventionnelle à la guerre civile

L'influence des puissances extérieures est ainsi limitée. Elle l'est d'autant plus que la nature des conflits a changé.

La probabilité d'un affrontement conventionnel impliquant une coalition arabe est aujourd'hui faible. Il n'y a pas eu de véritable guerre dans la zone israélo-arabe depuis 1973 et les heurts qui ont eu lieu depuis, les *intifada* et les interventions au Liban et à Gaza, ont eu un caractère relativement limité. Les guerres hybrides ou asymétriques ont ainsi remplacé les guerres conventionnelles, diminuant d'autant l'efficacité des armées, comme l'ont amplement démontré l'activité du *Hezbollah* au Liban et l'insurrection irakienne, et comme le confirment la guerre civile en Syrie ainsi que les opérations contre *Daech*.

Drones et opérations spéciales peuvent nuire à l'ennemi, mais ils ne peuvent le détruire. De cette évolution stratégique attestent les discours américains où la notion de domination rapide (*Shock and Awe*) a disparu au profit de celle de

(3) Sam Jones, Erika Solomon et Kathrin Hille : « *Vladimir Putin Asked al-Assad to Step Down* », *The Financial Times*, 22 janvier 2016.

façonnement de l'environnement (*Shaping the Environment*). La puissance militaire reste d'une utilité limitée quand les questions principales sont l'édification d'une nation, la gouvernance et la légitimité politique. Cela a été amplement démontré dans les deux cas de l'Iran et de l'Afghanistan, où les insuffisances des systèmes politiques ont rendu les insurrections et l'extrémisme possibles et durables. De même les centaines de milliards de dollars dépensés par l'Arabie saoudite et les monarchies du Golfe n'ont-elles pas permis un succès au Yémen. Pour reprendre les propos du président Obama, la menace majeure à laquelle ces pays sont confrontés est effectivement intérieure ⁽⁴⁾.

Au cœur de ces guerres civiles, le phénomène du « trop faible, trop fort » domine ainsi. Trop faible pour gagner, trop fort pour perdre. Il en résulte, comme en Syrie, un chaos prolongé. À cet égard, changer la situation sur le champ de bataille (comme le font actuellement les Russes), peut renforcer le pouvoir de négociation d'une des parties mais pas résoudre le conflit.

Le terrorisme : au nom de qui ?

Cette conflictualité nouvelle, en dernier lieu, est alimentée par un terrorisme dont la nature a profondément évolué au cours des dernières décennies.

Jusqu'en 1979, le terrorisme au Moyen-Orient était séculier, nationaliste et au service d'objectifs politiques et territoriaux. Les différents groupes terroristes, après la décolonisation étaient palestiniens et souvent financés par des gouvernements. Certains étaient employés contre d'autres gouvernements arabes, mais la plupart étaient utilisés contre Israël. L'immixtion de l'islam dans la vie politique de la région et dans la « résistance » contre Israël a changé cette situation.

En 1982-1983, les premières attaques-suicide à la bombe ont été menées contre des cibles israéliennes, américaines et françaises. Dans le même temps, les moudjahidines accueillent des volontaires pour le *djihad* contre l'URSS. Nombre d'entre eux sont devenus (selon les termes d'Olivier Roy) « les djihadistes nomades » des années 1990, voltigeant d'une cause à l'autre : la Bosnie, la Tchétchénie, l'Irak. Cette première génération de djihadistes, représentée par *Al-Qaïda*, visait surtout des cibles étrangères et non des musulmans. Bien que violentes, leurs opérations demeuraient par ailleurs plus symboliques que sanglantes.

La révolte sunnite contre Bagdad et les États-Unis a fourni les recrues d'une seconde génération de djihadistes bientôt mobilisée par *Daech*. À la différence d'*Al-Qaïda*, ce groupe a rapidement ciblé les ennemis « proches » comme « lointains », mettant en scène une violence exacerbée, afin de bénéficier du maximum d'attention. Profitant de l'effondrement des États, il s'est attaché dans le même temps à fonder un nouveau califat, au mépris des anciennes frontières.

(4) Thomas Friedman : « *Iran and the Obama Doctrine* », *International New York Times*, 5 avril 2015.

Cette nouvelle forme de terrorisme a rapidement attiré de nombreux djihadistes étrangers, venus surtout d'Europe, moins pour répondre à un « appel islamique » qu'attirés par la radicalité de l'organisation. Comme Roy, Fhrad Khosrokhavar et d'autres ont effectivement noté que la radicalisation de ces recrues, parfois nouveaux convertis, précédait leur islamisation. Une fois radicalisés, *Daech* constituait pour ces individus la seule option disponible sur le marché.

Si la tentation d'utiliser des terroristes à des fins étatiques persiste aujourd'hui, l'évolution du terrorisme a ainsi profondément bouleversé la menace qu'il représente pour les États. En témoigne le cas de l'Arabie saoudite qui même si elle considère l'Iran comme son ennemi juré, ne peut plus ignorer le risque autrement plus fort que représente la double présence de *Daech* et d'*Al-Qaïda* sur son sol.

Conclusion

Le Moyen-Orient ressemble peu aujourd'hui à ce qu'il a été dans les années 1950-1980 : les acteurs, les enjeux, les interactions régionales et les intérêts des puissances extérieures, tout a changé. Les principaux risques d'instabilité ne proviennent plus de la confrontation des superpuissances, ni des enjeux pétroliers mais de la déstabilisation de l'Europe *via* les migrations forcées et le terrorisme. Y faire face est bien plus difficile que de préserver les réserves pétrolières ou de dissuader les agressions d'États prédateurs. L'ironie est que l'Europe a désormais plus d'intérêts en jeu dans la région, tout en y disposant de moins d'influence.

L'unique facteur qui permettrait de stabiliser la région, l'instauration d'États légitimes n'est à la portée d'aucune puissance étrangère. Le mieux qu'elle puisse faire, c'est de favoriser le développement de la société civile dans ces pays, d'encourager les États régionaux à faire preuve de plus de responsabilité et de retenue dans leurs interactions et leurs ambitions, et de rassurer les États les plus vulnérables sur leur protection. Inversement, il convient d'éviter de donner carte blanche à certains États régionaux qui agissent avec l'assurance de ne pas avoir de prix à payer. Cette action doit être menée de loin, non parce que les puissances extérieures manquent de force ou de volonté militaire, mais parce que la plupart des problèmes de la région ne peuvent pas être réglés par les armes.

L'implication accrue des Occidentaux, pendant les cinquante dernières années a faussé les rapports régionaux au Moyen-Orient. Il est temps désormais pour cette région, presque contiguë à l'Europe, d'assumer la responsabilité de sa destinée tumultueuse. En tout cas, il est désormais impossible que d'autres le fassent à sa place.

*Traduction de l'article :
Dimitrios Karakostas*

Connectivity Wars : migrations, finance et commerce, champs de bataille du futur ? *

Mark Leonard

Co-fondateur et directeur de l'*European Council on Foreign Relations (ECFR)*.

Lorsque la Turquie a abattu un avion militaire russe en novembre 2015, les images de la chute de l'appareil ont été reprises en boucle dans les médias russes et sur *Internet*, assortis d'appels à des représailles : un célèbre présentateur du principal *talk show* politique télévisé de Moscou a comparé la destruction en vol du chasseur russe à l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajevo en 1914 qui avait déclenché la Première Guerre mondiale. Face à la pression de son opinion pour en découdre, la réaction de Vladimir Poutine, dont on a pu constater lors de la crise ukrainienne qu'il ne répugnait pas à l'usage de la force militaire, est significative des nouvelles formes des compétitions géopolitiques et de la connectivité des domaines d'affrontement.

Le Président russe a ainsi préféré signer un décret mettant un terme aux importations de fruits et de légumes provenant de Turquie, interdisant les vols charter et la vente de voyages organisés et abandonnant le régime d'exemption de visa de la Russie avec ce pays. Ses proches l'ont mis en garde contre une éventuelle escalade touchant les importations d'énergie, tandis que les médias spéculaient sur des cyberattaques. Ce à quoi il a rétorqué que, dans un monde qui prétend à la globalisation, le principal champ de bataille des conflits futurs ne serait plus directement les tranchées, les océans ou les espaces aériens, mais plutôt l'infrastructure interconnectée de l'économie mondiale, vulnérable à la désorganisation du commerce international et des investissements, la mise en cause du droit international, de l'*Internet*, des flux de transports et les déplacements des individus. Bienvenue donc aux guerres de la connectivité...

S'il n'est pas interdit aux Russes de tenter d'établir des parallèles avec le siècle passé, force est de constater que la dynamique des conflits s'effectue aujourd'hui à rebours. Alors qu'en 1914 la mondialisation commençante connaissait un grand

* NDLR : cet article est la version adaptée de l'introduction du rapport de l'*European Council on Foreign Relations* paru en janvier 2016 : *Connectivity Wars: why migration, finance and trade are the geo-economic battlegrounds of the future* (http://www.ecfr.eu/page/-/Connectivity_Wars.pdf). La traduction est de Marie-Christine Lemasson-Michel.

retour en arrière à la suite d'un conflit mondial destructeur, de nos jours, c'est paradoxalement la réticence des grandes puissances rivales à agir militairement, qui les pousse à choisir d'autres domaines d'affrontement, menaçant de mettre en cause le système économique mondial.

Il n'y a certes rien de nouveau dans la mise en œuvre de sanctions économiques, mais ce qui a changé aujourd'hui c'est le foisonnement des relations tissées entre les États et les peuples qui les rendent vulnérables à tout bouleversement. Lors de la guerre froide, les relations économiques reflétaient l'ordre mondial – il n'existait que des liens limités avec les pays situés de l'autre côté du Rideau de fer. Avec l'effondrement de l'Union soviétique, un monde divisé vivant sous la menace d'un conflit nucléaire a été supplanté par un système international globalisé, fait d'interconnexions et d'interdépendances.

D'aucuns proclamèrent alors la fin de l'Histoire. La plupart des États qui s'était lancés dans la course aux bénéfices de la mondialisation, le commerce international, les investissements et la communication, connurent un remarquable essor. Cependant, contrairement à ce que beaucoup espéraient – et dont certains étaient même persuadés – ce développement spectaculaire des interconnexions entre nations n'a nullement mis fin aux tensions au sein du système international.

Les luttes de pouvoir de l'ère géopolitique persistent mais sous une nouvelle forme

Les pays ne veulent ni perdre l'accès à l'économie mondiale, ni se battre ouvertement les uns contre les autres. Mais l'interdépendance, que d'aucuns proclament comme étant un obstacle aux conflits futurs, est devenue, en fait, un vecteur de puissance et d'influence. La facilité avec laquelle certains pays sont en train de transformer en arme géopolitique cette interdépendance n'annonce rien de bon pour l'ordre mondial actuel.

Le rapport de l'*European Council on Foreign Relations* passe en revue trois champs de bataille essentiels pour l'avenir et présente quelques idées relatives à un « nouveau G7 » d'un monde de plus en plus travaillé par les rivalités géo-économiques.

Le premier domaine, est à l'évidence celui de politiques économiques, de plus en plus utilisées comme une arme. En butte à des opinions publiques lassent de la guerre et à des restrictions budgétaires, les pays occidentaux ont choisi de compter de plus en plus sur l'économie, la finance et le commerce international pour tenter d'asseoir ou de maintenir leur influence. Ainsi pour l'Administration Obama, des sanctions financières de plus en plus sophistiquées deviennent en quelque sorte l'équivalent de nouveaux drones, capables d'interventions ciblées dévastatrices. Mais, en réponse, leurs adversaires n'hésitent plus à favoriser les *boycotts*, au détriment même du pouvoir d'achat de leur population et, comme viennent de

le découvrir récemment les responsables européens, à user de leur capacité à contrôler le flux de migrants, comme une arme puissante, utilisable à l'encontre des pays développés.

Les institutions internationales sont devenues un deuxième champ de bataille. Les optimistes avaient espéré que le développement du commerce mondial aiderait à faire évoluer des puissances telles que la Russie et la Chine, afin qu'elles deviennent, selon l'expression consacrée, des « parties prenantes responsables ». Or, l'intégration multilatérale semble être devenue davantage une source de division plutôt que de réconciliation. On voit ces États s'employer à paralyser les institutions existantes (*cf.* la Russie aux Nations unies) ou bien constituer des regroupements « mini-latéraux » exclusifs et en concurrence avec ces institutions telles que celles réunissant les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) ou de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). La crise ukrainienne a d'ailleurs été motivée au départ par un conflit entre l'Union économique eurasiatique (UEEA) et l'Union européenne (UE).

Le troisième domaine de conflits est l'infrastructure même de l'économie mondiale. Nombre de pays ont appris qu'à défaut de pouvoir être eux-mêmes indépendants, la meilleure alternative était de rendre dépendants d'eux partenaires et voisins. Cette quête de « l'indépendance asymétrique » encourage les principales puissances régionales (la Russie, la Chine, l'Allemagne, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Nigeria) à réduire leurs voisins au statut de zones économiques périphériques. La Chine est à l'avant-garde dans ce domaine. Son projet de nouvelle route de la soie intitulé « Une ceinture, une route », destiné à relier la Chine à des villes aussi éloignées que Bangkok et Budapest, vise à créer une structure de connectivité allant de la périphérie au centre, et au sein de laquelle toutes les routes mènent à Pékin. Le message est clair : respectez la Chine et vous en profiterez ; ne la respectez pas et la Chine trouvera des moyens de vous punir.

Si les transports sont l'infrastructure de la mondialisation, *Internet* en est le logiciel. Tout comme les infrastructures physiques, l'infrastructure virtuelle d'*Internet* se voit également militarisée par des États dans la lutte pour le pouvoir et l'influence. En conséquence, au lieu d'être un forum public mondial qui serait, comme on l'a cru autrefois, « totalement indifférent aux frontières internationales », *Internet* se fractionne de plus en plus selon des lignes nationales et se fragmente au nom des préoccupations de sécurité et de protection de la confidentialité des contenus.

Le rapport de l'*European Council on Foreign Relations* passe en revue quelques pays susceptibles de devenir les principaux bénéficiaires de ces évolutions.

Le nouveau G7 de l'ère des guerres de la connectivité

La Russie, pionnière dans l'art de la déstabilisation, se comporte comme une sorte de « couteau suisse ». Un couteau suisse peut tout faire – mais au bout

du compte, il n'est pas aussi efficace qu'une vraie paire de ciseaux, qu'une épée ou qu'une scie. La politique étrangère de la Russie de ces dernières années a réussi à façonner le comportement de ses voisins et d'autres puissances par le biais de tactiques telles que les ruptures de fourniture de gaz, les sanctions, les cyberattaques, les campagnes de désinformation et de propagande, et les tentatives pour paralyser des organisations internationales considérées comme dominées par l'Occident, qu'il s'agisse des Nations unies ou de l'OSCE. Elle s'est aussi efforcée d'établir de nouvelles organisations en vue d'étendre son pouvoir, comme les BRICS, l'OCS et l'UEEA. Mais comme la Russie n'a pas su agir suffisamment pour renforcer et diversifier son économie – qui demeure fortement tributaire des exportations d'hydrocarbures – sa part dans l'économie mondiale poursuit sa courbe descendante. Avec le temps, cela ne peut que contribuer à limiter une capacité d'influence largement négative.

Un deuxième membre du « nouveau G7 », la Turquie, a transformé les flux de populations en un moyen d'influence en matière de politique étrangère. En utilisant les réfugiés comme moyen de pression, elle a cherché à modifier le rapport des forces avec l'UE, exigeant la levée des restrictions pour les visas, une aide financière et la reprise des négociations en vue de son adhésion à l'UE.

L'outil géoéconomique le plus innovant de la Chine réside dans l'utilisation des infrastructures – aussi bien physiques qu'institutionnelles. De la Hongrie jusqu'à l'Indonésie, le projet de Pékin « Une ceinture, une route » finance des routes, des voies ferrées, des *pipelines* et d'autres infrastructures en Eurasie, facilitant la pénétration de la Chine vers l'Ouest. Les ambitions de la Chine se situent également au-delà du monde physique et s'étendent jusqu'au monde virtuel, où elle développe un programme de cyber-souveraineté, bravant le modèle ouvert aux multiples parties prenantes pour la gouvernance de l'*Internet* défendue par les États-Unis, afin de permettre aux gouvernements nationaux de contrôler les flux de données et de surveiller *Internet* à l'intérieur de leur compétence territoriale.

Les États-Unis, tout en restant la seule superpuissance du monde, ont perfectionné l'utilisation de la puissance financière. Les procédés relevant de la guerre financière sont devenus un élément central de la doctrine de sécurité nationale de l'Amérique. La suprématie des États-Unis sur le marché financier mondial – grâce au dollar et à son centre financier, New York – en fait le quatrième membre de ce « nouveau G7 ».

La puissance déstabilisatrice de l'Arabie saoudite repose sur les 10 millions de barils qu'elle extrait quotidiennement. Représentant un cinquième du commerce pétrolier mondial, l'Arabie saoudite peut tirer parti des asymétries énergétiques que connaissent la plupart des pays du monde. Des milliards de pétrodollars lui permettent d'investir pour atteindre ses objectifs en matière de politique étrangère – non seulement en finançant des régimes contre-révolutionnaires lors des printemps arabes mais aussi en menant une guerre régionale par procuration contre l'Iran.

Qu'en est-il de l'UE ? Elle a établi le plus grand marché unique mondial avec l'objectif de pouvoir devenir la superpuissance régulatrice du monde. Étant donné que la plupart des entreprises multinationales dépendent de l'accès à cette région, elles doivent se plier aux normes de l'UE. De même, un candidat à l'UE doit intégrer dans sa législation plus de 80 000 pages de normes juridiques les plus diverses – depuis les droits des homosexuels à la peine de mort, en passant par le niveau sonore des tondeuses à gazon et la sécurité alimentaire.

Mais les États ne sont pas les seuls acteurs de l'ère des guerres de la connectivité. Les derniers membres du « nouveau G7 » des guerres de connectivité sont les peuples et les opinions publiques. L'économie et la société hyperconnectées sont éminemment vulnérables aux perturbations qui proviennent de la base, qu'elles soient provoquées par des gouvernements hostiles, des manifestations d'adolescents ou des groupes terroristes. Un nouveau nationalisme contraint les gouvernements à se livrer à des pratiques entravant la concurrence plutôt que de rechercher les coopérations. En Europe, comme aux États-Unis, ce sont d'abord les réactions de l'opinion qui pèsent sur les négociations du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (*TTIP*) ; aux États-Unis, les campagnes de désinvestissement au nom de l'écologie commencent à avoir des répercussions financières sérieuses sur les gains des entreprises mondiales du secteur de l'énergie. Par ailleurs, la capacité des individus à se regrouper sur le *Web* – en des majorités aussi virtuelles que fugaces – débouche sur un populisme générant une volatilité accrue des politiques menées par démocraties mais aussi par les régimes autoritaires.

Ces tendances – aussi problématiques qu'elles puissent encore apparaître – ont pourtant déjà commencé à générer l'incertitude sur la solidité du système international actuel, doutes qui, à terme, pourraient se révéler plus dommageables encore que n'importe quel type de comportement agressif de tel ou tel pays. La crainte de l'instabilité, si elle est laissée incontrôlée, finira par provoquer la désintégration du système mondial.

Le paradoxe est que dans un monde où chacun affiche sa volonté de profiter des bénéfices de l'interdépendance, aucun n'en accepte réellement les implications. La Russie s'engage dans l'établissement d'un système de paiement national. La Chine est en train de fonder des institutions internationales alternatives. Les États-Unis investissent des montants considérables pour assurer leur indépendance sur le plan énergétique. On ne compte plus les pays qui se fixent pour but de diversifier leurs partenaires à l'exportation ou leurs sources d'importation avec pour objectif de devenir moins dépendants du dollar (et dans une moindre mesure de l'euro).

Réduire les dépendances économiques afin d'assurer une plus grande autonomie vis-à-vis des partenaires tend ainsi aujourd'hui à devenir une tendance géopolitique mondiale. Elle pourrait, progressivement, entraîner un effondrement du système économique globalisé actuel, tel que nous le connaissons.

La nouvelle architecture européenne de gestion des crises majeures

Pierre Berthelet

Enseignant chercheur (Droit/UE/*Security Studies*), CDRE (Université de Pau). Membre du comité de rédaction de la Revue du droit de l'Union européenne (RDUE) et des *Cahiers de la sécurité*.

Attaques terroristes coordonnées, catastrophes naturelles de grande ampleur, cyberagressions d'envergure, incidents nucléaires majeurs : l'Union européenne n'est pas à l'abri de ces dangers si bien qu'elle s'est dotée de dispositifs de gestion de crise pour y faire face. Le principe de base consiste à vouloir coordonner les réponses nationales en vue de rendre l'action de l'ensemble cohérente. À cette fin, l'Union dispose d'une chaîne décisionnelle et de procédures modernes, même si la nouvelle architecture qui chapeaute le dispositif global reste très intergouvernementale. Le but est que cette architecture soit en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux États-membres avec cette synchronisation générale. L'organe politique central, pivot de l'ensemble du dispositif, est le Conseil de l'UE⁽¹⁾. Cet organe de l'Union, qui incarne leurs intérêts, a vocation à assurer la direction stratégique de la gestion de la crise ainsi que le contrôle politique des capacités déployées à l'échelle européenne.

En tout état de cause, chaque État conserve le pouvoir de la décision finale. En conséquence, il existe seulement une mise en réseau des structures européennes et nationales visant à offrir un appui aux États concernés par une crise transnationale. Ce réseau s'articule autour d'un outil : les *IPCR* (*Integrated Political Crisis Response arrangements*) ou « dispositifs intégrés de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise ». Il s'agit d'un mécanisme souple, progressif et basé sur les procédures existantes, le but étant de couvrir les différents types de crise possibles.

Pour l'heure, ce dispositif, cheville ouvrière de la capacité de réaction de l'UE, est encore très jeune. Il est donc encore en période de rodage et sa robustesse est testée en conditions réelles, au fil des crises. Il est affiné au fur et à mesure des retours d'expérience et il y a fort à parier qu'il jouera un rôle central les années à venir lors de futures crises d'envergure.

(1) Ci-après le « Conseil ».

Des CAA aux IPCR, la mutation du dispositif de gestion de crise

Les attentats de Londres du 7 juillet 2005 ont favorisé l'émergence d'un dispositif de coordination entre les autorités nationales en cas de situation de crise, dénommé *CCA* (*EU's Emergency and Crisis Coordination Arrangements*). L'idée maîtresse de ce dispositif entériné par les ministres de l'UE le 2 décembre 2005 est que le Comité des représentants permanents, le Coreper, qui réunit les ambassadeurs des États-membres au Conseil, assure cette coordination. Pour ce faire, il est secondé par un état-major de crise créé pour l'occasion ⁽²⁾.

En dépit des exercices de simulation, les *CAA* se sont avérés être insuffisamment performants au cours de leurs trois activations : attentats de Bombay en 2008, tremblement de terre d'Haïti en 2010, et éruption du volcan Eyjafjallajökull en 2010. En conséquence, il a été décidé de mettre en place un nouveau mécanisme de coordination plus réactif : les *IPCR* qui ont vu le jour en 2013. Impulsé après la catastrophe de Fukushima de 2011, ce mécanisme entend éviter de générer de nouvelles structures et de créer des redondances avec celles existantes. Il s'agit d'un dispositif horizontal qui se fonde uniquement sur les structures institutionnelles existantes.

La transformation des *CCA* en *IPCR* se traduit par le développement d'une capacité plus rapide et davantage modulable. Face à une crise, l'Union doit être en mesure de répondre dans des délais brefs, en disposant d'un aperçu global de la situation, de même que des moyens mobilisables. D'où cette nouvelle architecture européenne de gestion de crise.

Une nouvelle architecture institutionnelle de nature très intergouvernementale

La philosophie des *IPCR* est d'utiliser les ressources existantes : les agences européennes comme les directions générales de la Commission sont mises à contribution. À ce propos, la Commission et le Service européen d'action extérieure (SEAE), pour ce qui est des crises extérieures, occupent un rôle central. Ces deux organes ont pour mission de dresser des rapports de situation dénommés *ISAA* (*Integrated Situational Awareness and Analysis*). Ces rapports sont élaborés conjointement sur la base des contributions des agences, des directions générales de la Commission, ainsi que des délégations de l'Union disséminées dans le monde.

En pratique, les *ISAA* constituent des documents importants puisque c'est sur la base de leur contenu que les décisions de crise vont être prises. Dans les faits, un questionnaire est envoyé et les réponses reçues, *via* une plate-forme *web* sécurisée, sont agrégées pour dresser un panorama de la situation aussi précis que possible.

(2) Pour mémoire, le Coreper exerce aussi une tutelle sur le Comité politique de sécurité (COPS), l'autorité civile chapeautant les organes militaires de l'UE.

Le secrétariat général du Conseil, qui gère cette plate-forme, est destinataire de ces *ISAA*. Il lui appartient de préparer le travail de la présidence du Conseil chargée de mobiliser la structure au sein de celui-ci la plus pertinente : réunion du Comité de sécurité intérieure (COSI) pour le volet « sécurité intérieure » et/ou du COPS pour le volet « défense » ainsi que du Coreper (pour les crises graves), voire la réunion des ministres en personne (pour les crises particulièrement graves).

Au vu de ces éléments, il existe deux verrous importants faisant que le processus n'échappe pas aux États. D'abord, leurs contributions sont purement volontaires. Les salles de crise et le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) sont donc libres de communiquer, *via* la plate-forme *web* sécurisée, les informations qu'ils jugent utiles (notamment au regard d'éventuelles données classifiées).

Ensuite, les décisions prises en matière de crise leur appartiennent, ce qui signifie que la présidence du Conseil de l'UE est destinataire des *ISAA* et elle communique les informations aux organes du Conseil compétents, selon la gravité de la crise : stratégique (COSI/COPS) ; diplomatique (Coreper) ; politique (Conseil des ministres, les ministres se déplaçant alors à Bruxelles). La logique des *CCA* est donc conservée : la coordination stratégique et politique demeure interétatique.

Un dispositif progressif pour une réponse adaptée à chaque crise

Le dispositif européen de gestion de crise prévoit une réponse graduée à l'intensité de la crise. Il est possible de distinguer trois hypothèses.

La crise de basse intensité

Il s'agit d'une crise d'importance limitée, mais d'ampleur transnationale. C'est ce qui s'est passé en 2011 avec la pollution du Danube, des boues toxiques ayant été libérées dans le fleuve. Les dispositifs sectoriels s'appliquent alors. Dans cette hypothèse, les forces militaires et de sécurité civile des États qui sont venues en aide à la Hongrie ainsi qu'aux pays en aval du fleuve ont été déployées. La gestion de la crise à l'échelle européenne s'opère *via* le « mécanisme européen de protection civile », *MIC* (*Monitoring and Information Centre*). L'*ERCC* (*Emergency Response Coordination Centre*), qui est la tour de contrôle basée dans les locaux de la Commission européenne (*DG ECHO*), effectue la coordination entre les États demandeurs et ceux fournissant l'aide. L'activation du centre de crise de l'*ERCC* permet une montée en puissance de cette structure, qui assure déjà un travail de veille en matière de sécurité civile. La salle de gestion de crise effectue le pilotage de la crise, ou du moins la coordination des centres nationaux, puisqu'en France, la responsabilité de cette tâche de pilotage appartient au Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (Cogic), en tant qu'instance interministérielle de commandement.

La crise de moyenne intensité

Il s'agit d'une crise amenant à l'activation des *IPCR*. C'est ce qui s'est passé avec la crise migratoire en Europe en 2015. Dans ce cas-là, la plateforme *web* est employée. Les États-membres s'échangent alors des informations en temps réel sur l'évolution de la crise. Les *ISAA* sont élaborés sur base de ces informations et la présidence du Conseil réunit les représentants nationaux selon le format approprié. En tout état de cause, les *IPCR* ne sont pas activés automatiquement, une table ronde informelle entre les ambassadeurs ayant lieu au préalable, sur convocation de la présidence. Ces mêmes ambassadeurs ont l'opportunité de décider ou non de l'activation. Une fois effectivement activés, ces *IPCR*, en tant que mécanisme souple et modulable, s'adaptent à la situation. S'il s'agit d'une cybercrise, entre en scène l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux, l'*ENISA* (*European Network and Information Security Agency*), située à Heraklion (Crète), appuyée le cas échéant par le *24/7 Europol Operational Coordination Centre* et par l'unité « cyber » de l'office européen de police, l'*EC3*. En revanche, si la crise devient plus aiguë ou si elle touche de nouveaux secteurs, d'autres d'instruments de gestion de crise sont mobilisés. Par exemple, sera concerné, s'il s'agit d'une crise sanitaire de type Ebola, le Centre européen de prévention et contrôle des maladies (CEPCM) créé en 2005 et situé à Stockholm (Suède). Cette agence centralisera alors les informations transmises par chaque État-membre dans le cadre de ses multiples réseaux de surveillance des maladies infectieuses.

Là encore, les outils européens viennent seulement en appui des structures nationales reliées entre elles par la plateforme *web* qui sert, au demeurant, de centre de crise virtuelle. En France, le Centre interministériel de crise (CIC) Beauvau, qui coordonne l'ensemble des centres opérationnels susceptibles d'être activés (CNIR, Cogic, Cogend, CDCS, CPCO, Cop, Cossi, etc.)⁽³⁾, assure la conduite opérationnelle interministérielle. Les intérêts français sont préservés puisqu'il appartient à la cellule « décision » du CIC de déterminer la position française, au regard des *ISAA* et du bilan de concertation avec les partenaires européens, de même qu'à la lumière des informations nationales (issues des COZ/COD)⁽⁴⁾.

La crise majeure

Il s'agit d'une crise conduisant à l'application de la clause de solidarité. Pour l'heure, l'hypothèse ne s'est jamais présentée. Afin d'éviter toute confusion, il convient de distinguer, au niveau européen, deux clauses : d'une part la clause de solidarité militaire (dite « article 47 »), inspirée du modèle de l'Otan et que la France a utilisée suite à l'attaque terroriste de novembre 2015, d'autre part, la clause

(3) CNIR : Centre national d'information routière ; Cogend : Centre opérationnel de la Gendarmerie ; CDCS : Centre de crise et de soutien ; CPCO : Centre de planification et de conduite des opérations ; Cop : Centre opérationnel de la Police ; Cossi : Centre opérationnel de la sécurité des systèmes d'information.

(4) Centre opérationnel de zone et Centre opérationnel départemental.

dite « article 222 ». Cette clause « article 222 » couvre les agressions non militaires (catastrophe ou attaque terroriste sur le territoire national, mais ayant une portée extranationale). Dès qu'une telle clause est invoquée par un État, les *IPCR* sont automatiquement déclenchés ⁽⁵⁾.

Cependant, les États gardent la maîtrise du processus et ce, en amont et en aval de la chaîne décisionnelle. D'abord, c'est à eux et à eux seuls d'évaluer le caractère « majeur » de la crise conduisant à avoir recours à la clause « article 222 ». Ensuite, la règle est préservée, selon laquelle la direction politique et stratégique de crise est du ressort du président de la République et du Premier ministre. En France, la cellule de crise située à l'hôtel de Matignon assure le pilotage stratégique des crises en lien avec le CIC qui agit en format élargi afin d'exercer la conduite opérationnelle interministérielle. Le mécanisme des *IPCR* permet, quant à lui, de relier ces cellules de crise des États-membres entre elles, de sorte d'assurer une coordination des décisions de chacun, surtout lorsqu'il est impossible pour les responsables politiques nationaux de se déplacer physiquement à Bruxelles pour se concerter mutuellement.

(5) La seule différence notable avec l'hypothèse d'une crise d'intensité moyenne tient au fait que l'*ERCC* constitue la structure opérationnelle de gestion de crise en lieu et place du secrétariat général du Conseil. C'est donc l'*ERCC* qui gère la plate-forme *web* et transmet les *ISAA* aux ambassadeurs par l'entremise de la présidence du Conseil de l'UE.

L'hybridité : nouvelles menaces, inflexion stratégique ?

Jérôme Clech

Lieutenant-colonel, stagiaire de la 23^e promotion de l'École de Guerre (« Verdun »). Docteur en mécanique de l'École polytechnique. Titulaire d'un master de Sciences Po Paris en sécurité internationale.

Le phénomène de friction, qui consiste en un inéluctable décalage entre une stratégie et sa mise en œuvre, a été théorisé par Clausewitz. Aujourd'hui, le problème se pose avec la plus grande acuité car le monde serait apolaire d'après R. Haass : le contexte international est flou et mouvant. Aux affrontements d'États à États francs et circonscrits se sont substituées des crises indéfinies. Se déployant dans des zones « grises », ces régions ni en guerre ni en paix, elles impliquent des acteurs polymorphes, guerriers, criminels, trafiquants ou idéologues qui ont recours à des modes d'action divers, à la fois symétriques et asymétriques. Sans être nouvelle, l'hybridité est un phénomène imparable car il caractérise la plupart des conflits contemporains. Comme le souligne M. Naïm, rédacteur en chef de la revue *Foreign Policy*, dans son ouvrage *Illicit*, l'inclination de l'analyste à vouloir classer, ranger et catégoriser une fois pour toutes fait rater l'hybridation des menaces. Du coup, les réponses apportées ne sont plus nécessairement adaptées. Dès lors, certains n'hésitent pas à remettre en question l'utilité de la puissance militaire dans la « grande stratégie », en en dénonçant la faillite, à l'instar de M. van Creveld, allant même jusqu'à se demander si la guerre n'est pas obsolète, selon l'expression de J. Mueller. Toutefois, si le recours exclusif au *hard power* montre ses limites (cas de la deuxième guerre du Golfe), il serait illusoire de s'en remettre uniquement au *soft power* : les mesures de coercition commerciales et financières ne sont pas toujours plus efficaces (exemple de la loi d'Helms-Burton contre le régime castriste).

Dans un contexte gagné par l'hybridité, même si l'occurrence de conflits d'États à États reste à envisager, la question est de savoir quelles inflexions stratégiques pourraient être proposées. Aux menaces hybrides, responsables d'imprévus sidérants, doit répondre une stratégie hybride et innovante, capable de minimiser la friction ainsi générée et mener au succès politique.

Si l'hybridité s'impose comme un concept-clé, c'est parce que le phénomène d'asymétrie prend aujourd'hui une ampleur inédite. Parler de menaces hybrides, c'est capturer la réalité avec justesse et se donner un cadre conceptuel utile pour penser de nouvelles stratégies réalistes et opératoires.

La montée en puissance de la menace hybride

Associé à la guerre asymétrique, le phénomène d'hybridité prend aujourd'hui une ampleur inédite.

L'hybridité est aussi ancienne que le combat asymétrique

Dans son article de 2003, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », S. Metz théorise l'asymétrie, permettant ainsi de comprendre les guerres hybrides actuelles. L'asymétrie revêt de multiples dimensions. Par exemple, elle peut être « positive » ou « négative », selon qu'elle consiste à « maintenir et valoriser une supériorité existante » (supériorité technologique des États-Unis) ou à « exploiter une faiblesse de l'adversaire » (l'opinion publique dans les démocraties). Elle peut être à « faible risque » (cas de la propagande) ou à « haut risque » (terrorisme).

L'asymétrie se décline selon plusieurs formes. L'asymétrie de « méthode » renvoie à l'utilisation de concepts et doctrines opérationnels différents de ceux de l'adversaire (cas de la guérilla et des opérations non-linéaires en général). L'asymétrie de « volonté » désigne la situation dans laquelle l'un protège ses intérêts vitaux, tandis que l'autre protège des intérêts stratégiques ou de puissance ; elle est liée à l'asymétrie « normative », lorsque les acteurs ont des référentiels de valeurs différents, le recours aux attentats kamikazes en étant une illustration (affronter la mort fait partie de leur stratégie). L'asymétrie d'« organisation » permet un avantage sur le modèle hiérarchique classique (cas des réseaux d'insurgés clandestins). Enfin, l'asymétrie de « patience » renvoie à une temporalité relative à l'acteur (les États-Unis privilégient des résolutions de conflits courtes, alors que la conception orientale du temps soutient l'efficacité de conflits longs).

L'érosion des frontières de toutes natures a consacré l'hybridité, dont la réalité se complexifie

La mondialisation n'a pas mis fin à la dissymétrie de *hard power* entre les États développés et les acteurs non-étatiques, mais elle constitue un égalisateur de puissance dans tous les domaines du *soft power* (culture, influence, médias, réseaux sociaux, propagande, etc.), intimement liés à la sphère informationnelle ou « infosphère ». Car, pour tous, l'information se déplace à la vitesse de la lumière ⁽¹⁾. En investissant l'infosphère (propagande, attaques sur systèmes d'information et de communication, attentats à fort impact médiatique, etc.), les acteurs non-étatiques ont restauré le volet symétrique de l'affrontement, mais dans un registre principalement non-cinétique. Dès lors, l'hybridité de la guerre a pris un nouveau tour : là où elle consistait en un volet symétrique limité et un volet asymétrique prépondérant, essentiellement cinétique, elle consiste désormais en un volet asymétrique

(1) En fait, ce qui est déterminant, c'est que l'information soit en un sens plus rapide que l'homme ; on comprend que la société de l'information s'est raffinée avec l'*Internet*, mais a finalement débuté dès l'invention du télégraphe Chappe, en 1794.

cinétique – malgré tout – moindre, mais démultiplié par l'efficacité du volet symétrique non-cinétique. En effet, les attentats terroristes ont en réalité un impact bien supérieur au nombre de morts qu'ils font, ce qu'exploite la propagande terroriste en soulignant dans ses revues (*Inspire*, *Dabiq*) que quelques kamikazes sont susceptibles d'ébranler un pays tout entier.

Ainsi, l'hybridité se caractérise moins par la seule articulation de modes d'actions symétriques et asymétriques que par leur capacité à entrer en résonance. À cet égard, la nature des acteurs et l'espace-temps du conflit sont deux facteurs déterminants. La résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies, datée du 28 septembre 2001, mentionnait déjà la proximité entre « le terrorisme international, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, les trafics d'armes illicites, de substances nucléaires, chimiques ou biologiques clandestines ». L'utilisation de l'argent du crime, une fois blanchi, est un puissant ressort de financement d'apparence « légale » pour le terrorisme. D'où l'hybridation des activités : commerce, criminalité et terrorisme s'entremêlent de façon croissante, créant la confusion pour les autorités. À première vue, on pourrait penser que les États-faillis ou les proto-États sont les uniques responsables de l'émergence de ces hybrides. En fait, ces derniers ont en commun d'être des acteurs socio-économiques animés par une idéologie déterritorialisée, à l'instar de l'islamisme radical et du djihadisme. Plus encore, comme le formule O. Roy, hier « l'islamisme radical », aujourd'hui les « radicaux islamisés ». Et ces radicaux sont susceptibles de naître partout, de l'exclusion ou d'une forme d'échec ressenti, d'une conjonction de facteurs personnels qui échappe à toutes les grilles d'analyses. Les kamikazes de l'État islamique (EI) ou les terroristes de Boston en sont une illustration édifiante.

À menace hybride, stratégie hybride

L'hybridité constitue un concept utile à la définition de stratégies de défense et de sécurité innovantes et adaptées.

La stratégie de défense et de sécurité nationale montre une lacune face aux menaces hybrides

Si les cinq fonctions stratégiques définies par le *LBDSN* 2013 restent pertinentes, « l'intervention », lorsqu'elle comprend l'envoi d'un corps expéditionnaire, par le coût humain et budgétaire qu'elle implique, ne peut faire l'objet que d'un usage parcimonieux, ce qui reporte d'autant la charge sur les autres fonctions stratégiques. Cependant, la « dissuasion » ne peut s'appliquer qu'aux atteintes portées par un acteur étatique aux intérêts vitaux, ce qui n'est pas le cas des menaces hybrides (exemple de l'EI, malgré l'appellation). Par ailleurs, il est illusoire de croire que la « connaissance-anticipation » puisse être en mesure de systématiquement « tuer dans l'œuf » les prodromes d'un attentat-conflit futur ; quant à la « protection »,

elle est, comme tout « bouclier », nécessaire mais non suffisante, l'« épée » finissant toujours par triompher. Une lacune stratégique apparaît alors.

De plus, si le terme « d'outil militaire » fait l'objet d'un usage croissant, c'est que la victoire militaire, quand intervention il y a, est moins que jamais décisive. « L'influence » consiste notamment à « gagner le cœur et les esprits », selon l'expression introduite par J. S. Nye : c'est tout l'enjeu de « l'approche globale » et de la reconstruction *post*-conflit (ordre public, justice, développement politique, économique et social, aide à la démocratisation). Toutefois, Kant annonçait déjà les limites de la greffe démocratique ; si elles n'exonèrent pas la communauté internationale de s'impliquer dans la reconstruction d'État-faillis, le théâtre afghan a bien montré les difficultés de la démarche.

**La « prévention augmentée », sur les points névralgiques :
des frappes hybrides, mais furtives ou régulières ?**

Mécaniquement, la volonté de reculer le seuil de déclenchement d'un engagement militaire d'envergure en cas d'attaques asymétriques fait donc apparaître une lacune qui pourrait être comblée par le recours à une forme de « prévention augmentée »⁽²⁾ : la prévention actuelle serait étendue à une action en profondeur visant l'intimidation et l'entrave précoce (frappes cinétiques à distance) ; cyber-offensives, non seulement dans la couche physique du cyberspace, mais aussi dans les couches logique et socio-cognitive du cyberspace, soit l'infosphère ; raids dirigés contre un adversaire identifié, pouvant aller jusqu'à détruire ses points sensibles matériels ou non, par actions puissantes et précises à effets collatéraux limités, sans nécessairement communiquer à ce sujet.

Ainsi définie, la fonction stratégique de prévention augmentée repose sur des principes qui peuvent être dégagés par la « méthode synthétique » théorisée par Castex : principe de concentration-extension des forces (usage de la force sur les centres de gravité : tête de réseaux hybrides, quartiers généraux, soutien de la population locale) ; principe d'initiative (intervention précoce, voire préventive) ; principe de surprise sur les centres de gravité (traitement des *High Value Target*, *HVT*, par drones armés ; missiles de croisière sur des infrastructures essentielles ; virus de type *Stuxnet* sur des systèmes d'information et de communication vitaux ; opérations spéciales ou clandestines pour l'entrave) ; principe de liberté d'action (le caractère offensif de la prévention augmentée équilibrerait le caractère défensif de l'opération *Sentinelle*).

Efficaces par leur caractère hybride, les frappes cinétiques à distance sont permises par le fait technologique, également à l'origine d'évolutions éthiques.

(2) Terme introduit dans le cadre de travaux du CICDE sur le LBDSN 2013. Il fait référence à « l'homme augmenté », dont les capacités naturelles sont accrues par le fait de technologies à l'origine de changements de paradigme : hier, les technologies de l'information et de la communication ; aujourd'hui, leur prolongement matériel (*Internet* des objets, impression 3D) ; demain, les biotechnologies et les nanotechnologies.

C'est le cas des drones armés ; et dans l'avenir, des drones de combat. Pouvant frapper des cibles humaines de haute valeur sans impliquer de combattants, ils constituent un mode d'action physique hybride : réponse militaire, mais largement déshumanisée. La guerre menée par la *CIA* à l'aide de drones armés depuis son siège contre les têtes de réseaux terroristes au Pakistan, en Somalie et ailleurs, illustre bien cette nouveauté d'un combattant absent du théâtre, au quotidien lui aussi hybride : entre guerre furtive et sérénité familiale. Agissant en parallèle, les opérations spéciales constituent aussi, à leur manière, des frappes à distance ; car leur action au sol, entre missions de conseil et de formation d'une force armée tiers et intervention indirecte, procède d'effectifs réduits projetés en profondeur mais à l'effet démultiplié par les *proxy* en jeu.

Capables de neutraliser un « cœur intelligent », les cyberoffensives constituent un mode d'action hybride à distance : à finalité matérielle lorsqu'il s'agit de frapper la couche physique du cyberspace ; immatérielle lorsqu'il s'agit d'exploiter ou d'atteindre l'infosphère. La lutte informatique active (LIA), hybride par nature en ce qu'elle implique d'internaliser des compétences de *hacking* au sein de la défense, est un mode cyberoffensif agissant sur la couche logique, et celui qui vient immédiatement à l'esprit. Mais réduire les cyberoffensives à la LIA serait une erreur : par l'ubiquité et l'allonge de l'arme aérienne, une bombe à charge explosive ou, un jour, électromagnétique, peut agir sur la couche physique et neutraliser un centre de *Command and Control* ; la guerre électronique (GE) déjà, en exploitant la continuité du milieu aérospatial, permet l'acquisition d'une part significative du renseignement technique utile notamment au contre-terrorisme ; par la « diplomatie coercitive », terme consacré par P. Vennesson, le fait aérien est en mesure d'agir sur la couche socio-cognitive, en pesant sur le champ des perceptions et des représentations de l'adversaire, et peut ainsi l'intimider au final ; par le *show of force* et le recours – possible – à des bombes à tracts, ce sont les forces morales adverses qui peuvent être sapées. Au final, c'est une forme de « supériorité cybernétique » qu'il s'agit d'acquérir.

« Ce qui est bien, c'est ce qui marche », disait Tony Blair. Si les frappes à distance accompagnent la redéfinition du cadre éthique impulsée par l'accélération du progrès technologique, le droit international n'en prend toujours pas acte : l'agression ne peut être caractérisée que lorsque l'auteur supposé est un État, et le recours à la force, sous chapitre 7 de la charte des Nations unies ou dans le cadre de la légitime défense (art. 51), ne s'applique qu'à l'égard d'un État. Du coup, les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme (cas de l'intervention en Afghanistan, en 2001) sont en décalage avec la charte elle-même ; la résolution 2249 autorisant l'intervention contre *Daech* confirme de fait cette lacune du droit international, en étant contrainte de reconnaître la nature « exceptionnelle » de la menace. Certes, la prévention augmentée assume sa part d'ambiguïté et de furtivité, mais sa légitimité dans les faits serait renforcée par un amendement de la charte allant dans le sens de la reconnaissance des menaces transnationales, hybrides plus généralement.

La « prévention augmentée », sur les flux : surveillance hybride aux frontières

Apportant une plus-value en matière d'observation, les drones sont utilisés dans le domaine civil pour la surveillance des frontières aux États-Unis. Il s'agit non seulement d'entraver l'immigration clandestine, dont on sait qu'elle irrigue tout l'éventail de l'économie illégale, mais aussi les trafics de toutes natures (armes, drogues, contrefaçons, etc.) qui hybrident les menaces et font le lit du terrorisme international, en particulier. Recourir aux drones pourrait renforcer le dispositif Frontex s'agissant des frontières de l'Union européenne (UE), ou le contrôle aux frontières nationales – en cas d'état d'urgence notamment. Naturellement, l'efficacité du dispositif dépendrait de son niveau d'intégration dans la palette des capteurs animés par la communauté du renseignement (DGSE, DGSI, DNRED, Tracfin, DRM et DPSD).

Du contrôle des frontières à la gestion du risque aux frontières, l'émergence du concept de « *smart borders* », que l'on doit à R. W. Poole et G. Passantino, correspond à la mise en œuvre aux aéroports d'assemblages « intelligents » d'abord fondés sur la biométrie. Il s'agit de caractériser et d'identifier la menace potentielle que représente un individu selon son profil comportemental. Ainsi, le *PNR* (*Personal Name Record*) constitue un dispositif ⁽³⁾ permettant d'évaluer le risque qu'un voyageur soit lié à une entreprise terroriste ; il est conçu pour savoir « ce qu'a fait l'individu » avant de réserver un vol et pour prédire « ce qu'il fera probablement », à destination. L'UE considère ces récents développements de la biométrie utiles pour gérer le risque aux frontières ; mais ils peuvent l'être aussi – et surtout – pour tracer la menace et recueillir le renseignement utile à l'entraver en temps utile ; cela suppose que l'UE impose aux *GDS* (*Global Distribution System*) ⁽⁴⁾ la transmission des informations pouvant présenter un intérêt dans la lutte contre-terrorisme vers les agences de renseignement nationales, mais également que la communauté du renseignement s'efforce d'assurer une plus grande fluidité de la circulation de l'information en son sein. Comme outil de prédiction pour l'aide à la décision, le *PNR* est sujet à une marge d'incertitude et d'erreur. Pour réduire cette erreur tout en affinant la traque d'individus en relation avec une entreprise terroriste, les hybrides, le *datamining* ⁽⁵⁾ doit se concentrer sur les principaux domaines que ces derniers traversent : cyberactivités (notamment sur le *Web*), activités économiques plus ou moins légales et flux financiers – même et surtout de faibles montants, le terrorisme étant un mode d'action bon marché. Afin d'y voir plus clair dans le maquis numérique généré par « l'informatisation du corps » ⁽⁶⁾ et des activités humaines, il pourrait alors être utile de croiser le *PNR* avec les fichiers détenus par

(3) Adopté par les États-Unis, le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni, ce dispositif va aussi s'appliquer à l'UE.

(4) Plates-formes électroniques de gestion des réservations de billets d'avion, à l'interface entre les agences de voyage, les compagnies aériennes et le voyageur, à l'instar d'*Amadeus* créée par Air France, Iberia et Lufthansa.

(5) Exploitation et analyse de base de données utilisant des algorithmes.

(6) Concept de *shadow body*, développé par I. Van der Ploeg.

L'hybridité : nouvelles menaces, inflexion stratégique ?

les forces nationales de défense et de sécurité, et plus particulièrement ceux qui possèdent les agences de la communauté du renseignement.

Conclusion

L'ère des menaces hybrides révèle une lacune dans l'éventail couvert par les fonctions stratégiques de la politique de défense et de sécurité nationale que la prévention augmentée, sous réserve de disposer des équipements et capacités qui la sous-tendent, pourrait combler. Elle offrirait au décideur une marge de manœuvre stratégique élargie, au carrefour de la surveillance, du contrôle, de l'intimidation et de la « coercition stratégique » (R. Pape). En partie inadapté à la nouvelle physiologie des conflits, le droit international devrait tenir compte de la nature souvent transnationale et hybride des menaces, et offrir ainsi une légitimité juridique *a priori* aux stratégies et procédés hybrides qui s'imposent pour les combattre.

Au-delà, le *continuum* de sécurité entre les affaires intérieures et les affaires extérieures, encore réaffirmé par le *LBDSN* 2013, oblige à se poser la question de l'articulation entre la prévention augmentée et la protection. En effet, la rhétorique culturaliste et religieuse souvent privilégiée par les hybrides, ces deux dernières décennies, ne doit pas occulter la réalité économique, sociale et sécuritaire de leur enracinement sur les territoires nationaux. En l'espèce, si la défense peut jouer un rôle majeur dans le renforcement de l'esprit citoyen selon des modalités à définir, une coordination interministérielle resserrée entre notamment la police, la justice, l'éducation nationale et le développement économique pourrait être envisagée.

Éléments de bibliographie

- van Creveld Martin : *Technology and War* ; London, Macmillan, 1989.
Metz Steven : « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, 1/2003.
Nye Joseph S. : *Soft Power. The means to success in World Politics* ; New York, Public Affairs, 2004.
van der Ploeg Irma : « Genetics, Biometrics and the Information of the Body », *Ann Ist Super Sanita*, 43(1), 2007.
Poole Jr. Robert W. et Passantino George : « A Risked-based-Airport Security Policy », Reason Public Policy Institute, *Policy Study* n° 308, 2003.

Le Droit des conflits armés, une arme stratégique

Aude Ballarin-Nicole

Commissaire en chef de 2^e classe (promotion 2000 de l'École de l'Air), juriste de formation, stagiaire de la 23^e promotion (« Verdun ») de l'École de Guerre (EdG).

Guerres irrégulières, hybrides, asymétriques, de quatrième génération, 3.0 : différentes analyses tentent de conceptualiser les conflits contemporains et en soulignent la modernité voire l'originalité. Nombreux sont ceux qui considèrent à ce titre que le droit international applicable aux conflits armés, ignoré, contesté, contourné, serait daté et obsolète, incapable de répondre aux défis de la guerre. Cet ensemble de règles appelé Droit des conflits armés (DCA), perçu comme inadapté, serait une entrave à l'efficacité opérationnelle et devrait être au pire abandonné, au mieux révisé.

Notamment développée par David Kennedy dans son ouvrage *The Dark Sides of Virtue: Reassessing International Humanitarianism*, cette analyse, qui peut sembler caricaturale, paraît pourtant se propager parmi les analystes et observateurs de l'action militaire. Ces quelques lignes visent à dénoncer les contresens et erreurs d'appréciation que recèle cette opinion trop répandue.

Un droit plus que jamais au cœur de la guerre

Tout d'abord parce que l'appréciation de la valeur et de la légitimité d'une règle de droit ne saurait être limitée à son effectivité, mais laissons là cette objection de philosophie juridique pour des arguments plus pragmatiques. C'est en effet un contresens d'affirmer que le DCA est nié, sciemment « ignoré », de nos ennemis mais également de grandes puissances, alors qu'il est plus que jamais au cœur de la guerre et des opérations militaires, objet d'une bataille des perceptions et d'un affrontement médiatico-juridique acharné.

Dans les conflits asymétriques, les États démocratiques apparaissent particulièrement vulnérables face aux allégations de non-respect du droit et au risque de perte de légitimité qu'il implique pour l'action militaire. Nos ennemis vont donc, dans une posture du faible au fort, dénoncer toute méconnaissance du DCA, voire tenter de provoquer une transgression afin de l'exploiter devant le « tribunal » de l'opinion publique (cf. l'enquête du *New York Times* concernant les frappes de l'Otan en Libye). L'utilisation des boucliers humains est à ce titre une tactique

parfaitement représentative de ce que l'on nomme désormais outre-Atlantique le « *lawfare* ».

Le non-respect du DCA par les États et sa dénonciation sont utilisés par nos ennemis comme une véritable capacité nivelante, au même titre que les *IED* (Engin explosif improvisé), les armes chimiques ou les cyberattaques. La maîtrise de l'application du DCA est aujourd'hui un élément central des conflits asymétriques, l'ignorer serait une erreur stratégique. Le DCA serait « obsolète », il aurait été construit pour des guerres symétriques interétatiques et devrait être suspendu, révisé ou revu au regard des nouveaux types de conflits. Cette opinion trop répandue traduit une méconnaissance de l'histoire de ce droit, qui trouve au contraire ses origines dans la difficile définition de la guerre irrégulière.

Partisans, Chouans, Camisards, résistants, la problématique du statut et des règles applicables aux combattants irréguliers n'a rien de nouveau. Et si les règles applicables à la guerre asymétrique (statut, traitement, détention...) sont encore imprécises malgré des avancées majeures, ce n'est pas en raison d'un vide juridique ou d'une incapacité intrinsèque imputable au DCA, mais bien d'une absence de volonté politique de faire aboutir les négociations internationales. C'est un fait : le droit international ne peut se développer en opposition aux souverainetés nationales, il en est l'émanation et l'outil, il ne s'agit pas d'obsolescence mais d'essence.

Il est également de bon ton d'affirmer que le droit des conflits armés serait une entrave, un frein à l'efficacité des opérations militaires, imposé par une volonté extérieure mal définie. L'exemple de règles d'engagement (*ROEs*) trop restrictives, non adaptées aux objectifs opérationnels, est régulièrement avancé notamment dans le cadre des campagnes aériennes, lorsque certaines frappes ne sont pas autorisées. Mais ces instructions, trop souvent vécues comme des limitations juridiques à l'action des militaires, ne traduisent pas que des contraintes juridiques, tant s'en faut. Ce sont bien souvent des objectifs diplomatiques ou de communication qui conduisent à une définition des conditions d'emploi de la force plus restrictive qu'exigée par le droit. Rappelons notamment qu'en droit, les dommages collatéraux – les coûts de la guerre essuyés par les populations civiles – ne sont pas illégaux par nature, mais doivent « seulement » être proportionnés au regard de l'intérêt militaire attendu. Le DCA doit cesser de servir de paravent à des décisions stratégiques mal assumées.

De la nécessité d'utiliser le droit comme une arme stratégique

Au contraire, une meilleure appropriation de ce droit permettrait de comprendre son intérêt pour l'action militaire en tant que cadre mais également en tant qu'outil. L'essence du DCA est d'offrir un cadre aux conflits, un repère dans le brouillard de la guerre, à tous les niveaux de décision et d'action. Il est un facteur important dans la réflexion stratégique et offre un référentiel en matière

d'utilisation de la force. Il permet, jusqu'au champ de bataille, de renforcer la discipline militaire en cadrant les comportements individuels. Il a également vocation à apporter aux militaires une sérénité dans l'action, en maîtrisant les risques juridiques existants et de plus en plus prégnants dans nos sociétés occidentales.

Mais le DCA est également et surtout un outil incontournable et plus que jamais nécessaire à la réalisation des objectifs fixés aux interventions militaires. L'expérience démontre que le non-respect du DCA peut entraver la réalisation des objectifs militaires dans les conflits modernes, qui impliquent notamment la réconciliation et le retour à la normale. À titre d'exemple, l'absence de traitement décent des prisonniers peut, à court terme, freiner une possible reddition et renforcer l'agressivité et la résistance des combattants irréguliers, à moyen terme, faire échouer des poursuites pénales contre ces individus, et à plus long terme entraver un processus de réinsertion et de pacification, voire nourrir l'opposition à une force de stabilisation.

Plus largement, l'exemple américain dans les récents conflits est édifiant et démontre parfaitement l'impact négatif que le non-respect du droit peut avoir sur l'atteinte des objectifs stratégiques fixés à l'action militaire. L'application des règles relatives aux prisonniers de guerre, la pratique de la torture et plus largement de la détention abusive, ainsi que les assassinats ciblés, ont notamment indéniablement nourri l'opposition des populations civiles et le recrutement de nouveaux combattants dans le cadre du conflit afghan, et ainsi retardé voire interdit le succès des opérations. Car si les guerres asymétriques sont aussi anciennes que la guerre elle-même, les objectifs stratégiques ont évolué. Il ne s'agit plus d'écraser militairement l'adversaire avant de se retirer, l'état final recherché est aujourd'hui bien plus large et complexe, incluant souvent la pacification et la stabilisation des zones d'intervention et l'adhésion de la population de la nation intervenante. Le respect de la règle de droit, garant de la légitimité de l'action militaire et terreau de l'établissement d'un état de droit, est donc plus que jamais fondamental.

*

**

Le DCA est à la fois un enjeu crucial, un outil au service des États qui l'ont façonné et le feront encore évoluer, et une arme stratégique face à nos ennemis. Les organisations terroristes qui menacent notre sécurité extérieure et intérieure tirent leur puissance de la stratégie d'influence qu'elles développent. Basée sur le dénigrement des valeurs et des actions dites occidentales, elle permet le recrutement de combattants et conditionne le soutien d'autres acteurs transnationaux. La France se doit de développer une stratégie d'influence forte, basée sur des valeurs solides et inattaquables, et d'offrir une vision cohérente et robuste du modèle de pensée et de société que nous opposons à la barbarie et à l'obscurantisme. Le Droit des conflits armés doit y avoir toute sa place.

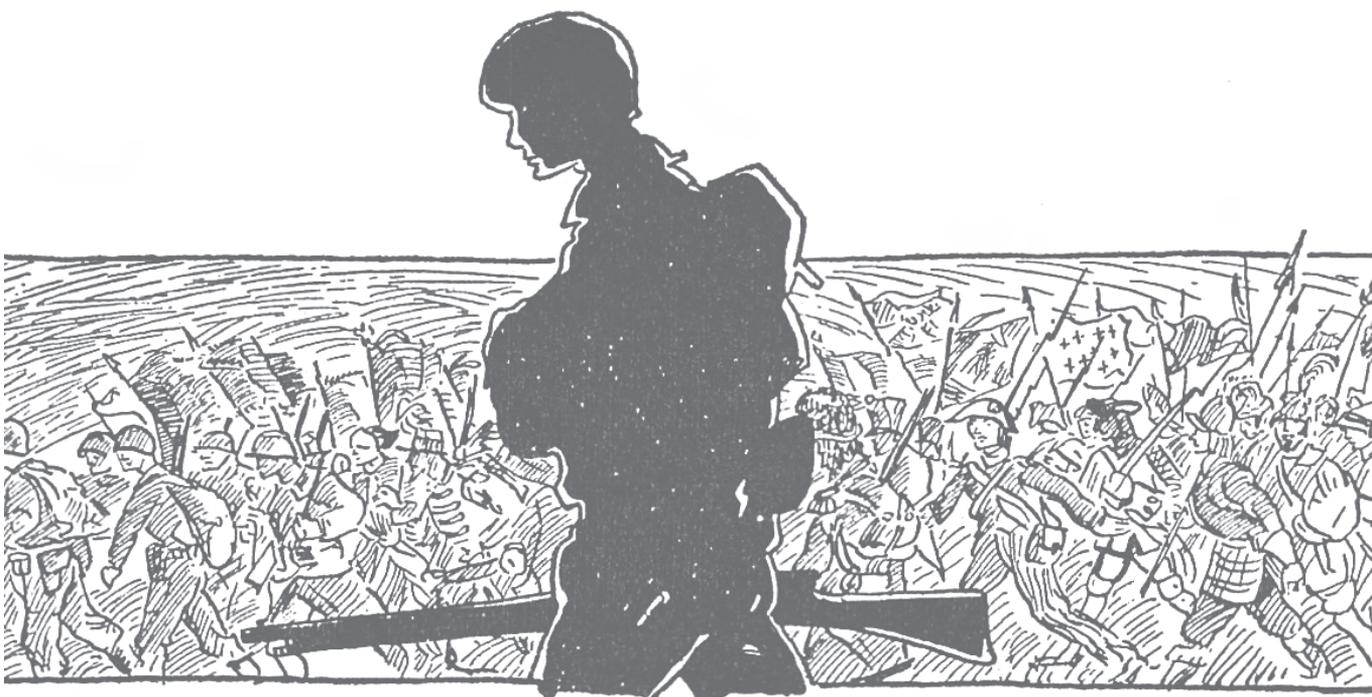
Le Droit des conflits armés,
une arme stratégique

Éléments de bibliographie

Kennedy David : *The Dark Sides of Virtue: Reassessing International Humanitarianism* ; Princeton University Press, 2004 ; 368 pages.

Chivers C.J. et Schmitt Eric : « *In Strikes on Libya by NATO, an Unspoken Civilian Toll* » in *New York Times.com*, 17 déc. 2011 (www.nytimes.com/2011/12/18/world/africa/scores-of-unintended-casualties-in-nato-war-in-libya.html).

■ **La place de l'officier
dans ce monde d'aujourd'hui**



Comment l'officier peut-il évoluer efficacement dans le monde d'aujourd'hui ? Comment doit-il se former ? Les compétences de l'officier doivent nécessairement s'adapter à la structure de la complexité du monde du XXI^e siècle – tissé de systèmes et de réseaux. Ainsi, en plus de transmettre ce qui s'apparente à un « système » cognitif traditionnel, centré sur les valeurs de l'Institution, les connaissances et la culture personnelles, la formation de l'officier doit-elle s'ouvrir aux méthodes et techniques d'action, c'est-à-dire à des outils lui donnant les capacités de s'adapter aux défis lancés par la transversalité des « réseaux » et par l'interconnexion des systèmes.

Les deux textes les plus anciens – textes qui n'ont d'ailleurs pas leurs équivalents dans les publications récentes – viennent rappeler l'importance des valeurs qui guident et donnent du sens à l'action militaire en général (« **L'Officier, chef de jeunesse** », 1957), ainsi que la place centrale des connaissances et de la culture chez l'officier (« **Réflexion sur la formation des officiers** », 1969). Valeurs, connaissances et culture sont le fondement de la formation de l'officier, les constantes qu'il faut sans cesse réaffirmer et conforter. Car, à force de répéter que le monde change, la tentation est forte de tout réformer, au risque de perdre tout repère.

À cette base incontournable de la formation doit s'ajouter ce qui permettra à l'officier de répondre aux défis du moment présent. Le texte « **Officier, culture générale, et politique** » prend acte de la nécessité d'adapter la formation à l'évolution permanente du monde. Il suggère aux officiers « *d'exister dans la vie de la Cité, c'est-à-dire penser, écrire, parler et participer* ». L'officier doit être un homme de « réseau », un homme d'influence. De même, l'article « **La complexité : un nouveau champ de réflexion pour l'officier** » insiste sur l'officier comme homme de culture et de communication, ce qui lui demande d'être polyvalent, de savoir « naviguer » dans n'importe quelle direction et agir « en dehors du cadre ».

Pour permettre à l'officier d'évoluer en cohérence avec le monde qui l'entoure, en effet, il lui est également nécessaire de se décentrer, de disposer d'un regard extérieur. L'enquête sociologique dont les résultats sont présentés dans le texte « **Les jeunes officiers dans la société française** » est un exemple de cette ouverture indispensable à la réflexion sur la construction de l'officier de demain.

Audrey Hérisson

L'Officier « chef de jeunesse »

Gabriel Bonnet

Colonel et historien ; grand prix de littérature coloniale et auteur de nombreux ouvrages historiques.

L'officier est avant tout un « chef de jeunesse ». Du moins celui qui vit au contact des hommes et oriente son activité vers ce qu'il est convenu d'appeler le métier militaire proprement dit. Mission d'autant plus belle que les temps actuels sont plus perturbés. « Chef de jeunesse, disait le Maréchal de Lattre, [...] du fait de son renouvellement incessant, [...]. Telle est la vérité que nos Écoles Militaires doivent révéler et apprendre à leurs élèves ».

Certains officiers, lieutenants, capitaines, commandants, sont véritablement ces chefs de jeunesse ; ils obtiennent tout ce qu'ils veulent des jeunes qui leur sont confiés ; d'autres, assez rares il est vrai, ne sont obéis que dans la mauvaise humeur, la crainte et même, parfois, la haine. Chacun selon son tempérament, son expérience, ses connaissances, possède une manière plus ou moins heureuse de se faire aimer, de s'imposer.

Comment brosser le portrait de cet officier qui entraîne et travaille dans le concret ? Comment traiter le problème de sa mission, de ses qualités et des devoirs qui s'imposent à lui, dans cette « haute terre respectée du déluge où, suivant l'expression de J. Roy, les valeurs trouvent encore leur abri et où se rassemblent les vertus ? »



Il est bien évident que les qualités fondamentales du chef en général sont indépendantes de la fonction qu'il occupe. L'intelligence, la foi dans la mission, l'énergie sont aussi nécessaires au chef politique qu'au chef militaire, au chef religieux, au chef d'entreprise ou au chef d'une institution d'enseignement. Le chef adapte son comportement au but qu'il se propose. À mesure qu'il gravit les échelons de la hiérarchie, les qualités exigées de lui ne sont pas également requises et son contact avec les hommes se restreint de plus en plus.

L'armée a ses missions, sa hiérarchie, sa discipline propre. « Elle mène une vie à part, c'est une société dans la société » ⁽¹⁾. « L'autorité dont l'officier est investi,

(1) Raoul Girardet : *La Société militaire dans la France contemporaine* ; Plon, 1953.

L'Officier
« chef de jeunesse »

dit Lyautey, repose sur la loi, échappe à toute discussion, à tout compromis ». « Pour être solide, précise encore le Maréchal de Lattre, elle s'appuie sur la vocation. » L'officier fait corps avec son métier qui est pour lui beaucoup plus qu'un « gagne-pain » car la seule recherche de l'intérêt personnel prend chez lui allure de scandale. Il possède ainsi cet équilibre profond, reflet de sa netteté intérieure, qui rend le travail vivant et fécond. Sans la vocation, il n'évite pas la vulnérabilité aux épreuves et aux déceptions. S'il a la vocation, il se met tout entier au service des jeunes « qui ont, dit le maréchal Montgomery, un niveau bien différent de celui des soldats des temps révolus et demandent à être traités avec plus de discernement. »

Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que date cet intérêt des chefs militaires pour leurs jeunes soldats. Sun Tse, un ancien chinois du III^e siècle avant Jésus-Christ, écrivait dans ses « six articles » sur l'art militaire : « Témoignez votre attachement à vos soldats, louez leur conduite, montrez votre sollicitude pour eux et leur famille afin que celle-ci ne pâtisse pas de leur absence, donnez-leur le moyen de vivre honorablement quand ils auront quitté l'armée ». Accents qui, on le voit, sont étonnamment d'actualité.

*

**

Aujourd'hui, avec des soins attentifs, l'officier doit aider les jeunes hommes à défendre leur communauté. Faire de chacun d'eux un combattant en puissance, en lui donnant les notions professionnelles nécessaires, en développant ses aptitudes physiques et morales, exploiter ensuite, dans le combat, si la nécessité le commande, les possibilités ainsi créées, telle est la mission de l'officier à la fois instructeur, éducateur et entraîneur.

En temps de paix, dans la mesure où il se montre instructeur, l'officier prépare et sème. Ses connaissances techniques, son sens pédagogique lui permettent de « façonner » des combattants. Avec de l'ordre, de la méthode, de la régularité, il crée d'emblée un climat favorable à l'instruction. Ses programmes, logiquement dosés et distribués, évitent les temps morts ; son travail, rationnellement organisé, assez varié et aéré, n'abrutit jamais ; assez spectaculaire et personnel, il satisfait aisément, éveille la curiosité et l'émulation. L'officier prépare des jeunes à affronter l'expérience du feu ; il les initie aux méthodes de combat moderne, à la meilleure manière de se servir de leurs armes et du matériel ; question d'efficacité, mais aussi question de vie ou de mort ; mais il leur apprend encore à concilier en zone « pourrie » les nécessités de la sûreté et celles de la pacification, à mener à leur modeste échelon auprès des habitants cette action politique et psychologique parfois aussi fructueuse que l'action militaire. Cette action particulière, la multiplicité de l'armement, l'augmentation des spécialités rendent sa tâche complexe, délicate, mais jamais ingrate. Il donne enfin assez de place à l'éducation physique et aux sports pour que la santé, la détente et le jeu fassent contre-poids au labeur et à la gravité du reste de l'emploi du temps. Il a le devoir strict de pratiquer les sports

L'Officier
« chef de jeunesse »

collectifs et individuels qui, dans une atmosphère de saine camaraderie, le rapprochent de ses hommes, développent ses facultés morales, renforcent son prestige. Il doit être capable de faire autant et plus que ses jeunes et de payer d'exemple.

*

**

Il profite de toutes les activités quotidiennes pour augmenter le bagage moral du jeune, lui inculquer des habitudes de discipline et de correction, lui apprendre la virilité sous toutes ses formes pour en faire un homme. Il n'admet aucun relâchement à l'occasion du cérémonial militaire. Les défilés, la relève de la garde, le salut aux couleurs revêtent toujours un caractère de solennité. Il peut réduire leur nombre et leur ampleur, mais veille sans relâche à leur exécution qui doit être irréprochable.

Il éprouve parfois des difficultés à remuer ses jeunes, trop souvent négligés, manquant d'idéal, chez lesquels il s'efforce d'allumer un peu de feu sacré. Il ne s'agit pas tant pour lui de leur apporter des notions ou des vertus que de susciter en eux le désir de s'en approcher insensiblement, la résolution de les mettre en pratique. Il ne faut surtout pas les traiter en gamins ou méconnaître leurs préoccupations et leur optique particulière. « Une étincelle peut les enflammer pour la vie, tandis que le scepticisme des premiers chefs rencontrés peut les refroidir pour jamais »⁽¹⁾. L'officier ne peut espérer réussir dans son commandement qu'en créant un climat où ses jeunes s'épanouissent comme une fleur s'épanouit dans l'air, qu'en obéissant à leurs lois subtiles et changeantes, qu'en suivant au jour le jour leur évolution individuelle et collective, en devinant et contrôlant leurs réactions.

Pour préparer une causerie morale capable d'exercer sur eux une influence réelle, il doit avoir à tout moment présents à l'esprit le visage de chacun, l'ironie désabusée de celui-ci qu'il faut convaincre, l'apathie morne de celui-là qu'il faut émouvoir. Le chef de section, le commandant de compagnie sont assez proches de leurs hommes pour bien les connaître et apprécier leur caractère. Car pour bien traiter un homme, il faut d'abord bien le connaître.

*

**

Comment l'officier parvient-il à cette connaissance et acquiert-il cet ascendant de bon aloi et ce consentement spontané à l'autorité qui est le fondement de toute hiérarchie ? Comment crée-t-il cette communauté vivante, cette dépendance réciproque entre lui et ses jeunes ?

« Un chef, a dit Saint-Exupéry, c'est celui qui nous attire ». Ce don d'attirer naît de la confiance qu'engendre dans une troupe la science et le talent associés chez le chef à l'élévation du caractère et à une profonde compréhension humaine.

(1) Lyautey : « Le rôle social de l'officier ».

L'Officier
« chef de jeunesse »

Si l'officier possède la confiance de ses hommes, il n'est rien d'impossible. Il faut que les jeunes puissent le suivre les yeux fermés, sans aucune appréhension, qu'ils se sentent protégés, aimés et commandés.

L'officier ne doit pas être loin du soldat. Mais il doit être au-dessus de lui. Disons même qu'il n'est jamais assez près du soldat pourvu qu'il reste au-dessus. Il faut qu'il y ait entre eux une distance morale qui n'exclut pas, bien au contraire, les liens affectifs, dont le maréchal Montgomery souligne l'importance : « les rapports personnels entre le chef et ses soldats sont et ont toujours été les facteurs les plus importants du succès ». Il faut donc que l'officier reste la tête, mais une tête indiscutée, d'une qualité supérieure. Sans doute la tête est-elle distincte du corps, mais elle est indissolublement liée à lui. L'officier n'a pas alors à se retrancher derrière son grade ; il lui suffit de rester le symbole d'une supériorité effective.

Mais il faut aussi que ses ordres soient tout imprégnés de justice et laissent au soldat l'impression qu'il parle, loin de tout arbitraire, au nom d'une nécessité qui le dépasse lui-même. L'homme ne discute pas la nécessité : « le travail commande » admet-il couramment. Il a également une notion claire de la justice. Il la considère elle aussi comme une nécessité absolue, même si elle est stricte et dure. N'exprime-t-il pas souvent, parlant de son officier, cette opinion : « Il est sévère mais il est juste ». Il n'en faut pas davantage pour commander l'obéissance.

L'officier doit donc appliquer une justice impartiale et ferme, la même pour tous. Il s'élève bien au-dessus de l'application aveugle d'un règlement qui ignore les cas particuliers. Il tient compte de la diversité des jeunes, de leurs caractères, de leurs formations, de leurs attaches sociales. Sauf dans les cas obligés de contrainte, il évite les heurts, les blessures d'amour-propre. Il est socialement important que le soldat quitte le service sans nourrir au fond de lui-même un sentiment de rancœur. Ce sentiment ne naît pas des rigueurs de la discipline. Il vient le plus souvent d'une maladresse qui, amplifiée, justifie parfois les attaques dirigées contre l'armée dans tous les milieux de la nation.

Un contingent de jeunes est à la fois l'âme et l'image de la nation. En dépit de la lutte de classes qui prend trop souvent dans notre pays des accents déchirants, c'est tout le peuple, sans distinction d'origine, de classe ou de profession, qui se côtoie, sympathise, sous l'uniforme qui égalise. L'officier a, sous son autorité, le manoeuvre et le banquier, l'homme d'affaires et le paysan. En parfaite indépendance, dominant les barrières sociales, il lutte contre tous les préjugés solidement enracinés qui provoquent une sorte de méfiance instinctive entre des gens que rien ne prépare à comprendre d'autres problèmes que les leurs propres. « Convaincu de son devoir social », comme disait Lyautey, il favorise entre eux par tous les moyens les contacts, les échanges, la mutuelle compréhension. Il les prédispose à une vie communautaire. Il crée la camaraderie et l'amitié, fondements de toute unité nationale. Il forge ainsi l'instrument indispensable à la guerre.

L'Officier
« chef de jeunesse »



L'officier regarde la guerre, dont le culte est malsain, avec un respect religieux. Elle entraîne de tels désordres qu'il faut une nécessité pour s'y résoudre. L'officier, dont le patriotisme est une « croyance », au sens mystique du mot, ne discute pas lorsque la volonté nationale et l'intérêt supérieur du pays commandent. Il l'aborde alors dans la plénitude de son équilibre intérieur, de sa discipline corporelle. C'est là qu'il subit la véritable épreuve de chef, et exploite les enseignements qu'il a donnés.

Le moral de sa troupe dépend de son attitude. S'il conserve son sang-froid, son unité demeure dans le devoir. Que de fois n'a-t-on pas vu les meilleures troupes fléchir parce qu'elles sont mal commandées. L'hésitant, le craintif, l'irrésolu, l'émotif perdent leurs moyens. La peur se traduit chez eux par une certaine nervosité dans le commandement. Ils multiplient les ordres, les contre-ordres, les faux mouvements. Leur incapacité éclate aux yeux de tous. Leur autorité s'écroule. La désorganisation matérielle s'ensuit. Le sentiment de la cohésion disparaît. C'est la débâcle. Elle est d'autant plus grave qu'elle se produit à un échelon élevé.

Soumis aux mêmes difficultés que le soldat, objet des mêmes craintes, sollicité par les mêmes facteurs, l'officier les surmonte grâce à sa formation morale, à son sentiment du devoir à sa notion des responsabilités, à son sens de l'organisation. Il crée d'abord l'ordre qui est à la base même du succès. Il donne toute la mesure de sa supériorité, met en évidence ses qualités de promptitude, de persuasion, de décision, d'habileté, de rayonnement. Rien n'altère sa bonne humeur. Il ne doute jamais, donne confiance à ses jeunes, leur sert d'exemple vivant, sait les convaincre de l'utilité de l'effort qui peut aller jusqu'au sacrifice de leur vie. Il leur communique sa foi, son élan, ce dépassement de soi-même, crée une sorte de consentement instinctif et amène le mécanisme humain à ce point d'automatisme où le corps se passe du contrôle de l'esprit, comme le pianiste virtuose ne se soucie plus de ses doigts. Ses jeunes, unis à lui par une réalité supérieure, se modèlent sur lui, font bloc avec lui. Au moment décisif, ferme et lucide, l'âme ardente et concentrée, dans sa fierté sereine, il les entraîne avec une âpre volonté de dominer l'ennemi. Ses jeunes feraient n'importe quoi pour lui.



Comment résumer les traits essentiels de cette physionomie ?

L'officier « chef de jeunesse » doit témoigner des qualités professionnelles et humaines que l'on est en droit d'attendre d'un technicien et d'un meneur d'hommes. Au près de ses jeunes, il incarne l'esprit dominant la mâle vigueur qui donne au chef le prestige physique joint aux supériorités morales et intellectuelles. Avec eux, il est humain, juste, indulgent ; il les comprend et ne tarde pas à les

L'Officier
« chef de jeunesse »

conquérir par l'exemple et sa haute conception du devoir. Ayant une conscience exacte de son rôle, il se donne tout entier à sa tâche d'instructeur et en fait des soldats au sens plein du mot. Il les guide vers les vertus nécessaires, leur communique sa force morale, les prépare aux épreuves.

L'épreuve du feu trempe son âme. Il rivalise d'audace, de ténacité, de résistance devant toutes les difficultés, tous les dangers, tous les découragements. Rien ne brise son élan, sa résolution tenace. Ses hommes le suivent.

[...]

Réflexion sur la formation des officiers

de Boisfleury

| Colonel.

Dans la conjoncture actuelle, quand on a vingt ans et lorsque toutes les perspectives s'ouvrent devant soi, s'engager dans une carrière d'officier suppose une conviction assez forte pour que la volonté de servir domine la tentation du profit. Y persévérer, une fois passées les premières ardeurs et dissipées les premières illusions, exige une conviction renouvelée, faite de la certitude d'une mission à remplir. Fondée sur une vision ambitieuse du destin national et sur une conception élevée du devoir, la vocation militaire exclut la résignation et l'indifférence.

Parce que le combat est la finalité de son métier, l'exercice du commandement est la tâche principale assignée à l'officier. Une très grande diversité d'emplois s'offre à lui, faisant appel à des connaissances très étendues, aux méthodes et aux techniques les plus évoluées. Il est conduit à s'intéresser aux multiples aspects de la vie nationale. Mis au contact de pays étrangers, il se familiarise avec les grands problèmes internationaux. À un champ d'action aussi largement ouvert, dont les perspectives s'étendent jusqu'aux plus hautes responsabilités, doit correspondre une formation très solide et très complète.

Cette formation est d'abord le résultat d'une éducation et d'un enseignement qui impriment fortement leur marque dès l'origine, alors que le jeune officier se trouve très tôt engagé dans l'action. Elle se poursuit, au rythme du développement d'une carrière, par des apports successifs et par l'expérience d'une vie professionnelle très variée. En cela, sa physionomie générale conserve une allure traditionnelle, sous le signe de l'équilibre et de la progressivité.

En outre, la complexité singulièrement accrue des affaires militaires, leurs relations très étroites avec l'ensemble de la politique et de l'économie, imposent à la fois d'approfondir et d'élargir le savoir de l'officier. D'une part, les exigences de plus en plus rigoureuses des postes à occuper conduisent à une spécialisation à laquelle, cependant, l'état d'officier fixe des limites. D'autre part, le démantèlement des barrières qui ont longtemps cloisonné les forces armées, maintenant que les grands problèmes militaires sont des problèmes interarmées, c'est-à-dire communs, a pour conséquence de développer dans les états-majors un style de fonctionnement nouveau.

Rendre possible une telle transformation, sans rien sacrifier de ce qui demeure indispensable à la préparation des officiers aux responsabilités du commandement, c'est là une affaire majeure.

*

**

L'exercice du commandement requiert au même degré l'intelligence et le caractère. Maîtrisant les techniques de son métier, le chef militaire doit être capable d'analyser une situation stratégique ou tactique grâce à une juste évaluation des événements et des hommes, de prononcer des choix et d'imposer ses décisions ; il lui faut comprendre pour dominer. Dans cette perspective, l'accumulation du savoir par l'enseignement reçu et l'effort personnel fourni, l'épanouissement de la personnalité par l'expérience acquise assurent la maturité indispensable. En outre, tout au long d'une carrière, deux impératifs interviennent : l'aptitude aux activités du moment et la préparation aux fonctions du lendemain. Il apparaît donc à l'évidence que formation et carrière sont étroitement associées, que le développement équilibré et progressif de la première détermine le déroulement de la seconde.

Les carrières d'officiers sont soumises à des contraintes assez rigoureuses, parmi lesquelles la mobilité et la sélection [...] [qui] donnent un style bien particulier à la carrière d'officier. Elles confèrent une aptitude assez remarquable à s'adapter à des situations sans cesse renouvelées et cette aptitude s'étend au-delà des limites des armées, ainsi qu'en témoigne la réussite de très nombreux sujets de qualité qui occupent des situations civiles dans les branches les plus diverses.

La formation de l'officier revêt d'ailleurs deux aspects, l'un spécifiquement militaire, l'autre à caractère universel. Désigné comme tel parce qu'il s'applique à des activités propres aux armées, sans pour autant exclure des connaissances en usage ailleurs, le premier est indispensable à l'exercice du métier à tous les échelons. L'officier doit d'abord prendre conscience de ce qu'implique la vocation militaire ; il acquiert simultanément la qualification technique et la pratique des hommes qu'exige le commandement des petites équipes de combat. Progressivement ensuite, ses compétences dépassent le niveau de l'exécution pour atteindre celui de la conception, lui permettant de commander des unités plus importantes et d'exercer des fonctions dans des états-majors de rang élevé. L'aspect « universel » ouvre à l'officier des vues sur l'extérieur, le mettant au fait des problèmes de son pays et des réalités du monde contemporain. Cette ouverture lui est indispensable, dès le début et tout au long de sa carrière, non seulement parce qu'elle offre une garantie contre l'isolement dans lequel les contraintes de son état pourraient avoir tendance à l'enfermer, mais surtout parce qu'elle est inséparable de l'exercice des responsabilités du commandement et de l'exacte compréhension des problèmes militaires. En définitive, les deux aspects s'équilibrent à tous les échelons de la hiérarchie et ce serait, par exemple, une grave erreur de considérer qu'une formation

axée sur l'exécution suffit à un jeune officier ou que l'officier général peut se contenter de son expérience professionnelle de colonel.

Former à l'origine des exécutants modèles et des meneurs d'hommes, cela suppose d'atteindre un niveau technique déjà élevé et de développer des qualités de jugement, de caractère, de vigueur physique. Préparer les mêmes jeunes officiers à l'avenir qui les attend, cela signifie de leur donner en même temps une culture militaire et générale assez large pour leur permettre d'assimiler par la suite les connaissances complémentaires dont ils auront besoin. Il leur faudra successivement aborder l'ensemble des problèmes techniques et tactiques de leur arme, avoir une vue générale de leur armée, dépasser les limites de celle-ci pour se placer dans la perspective plus large des forces armées, sortir du domaine militaire pour envisager les multiples aspects de la défense, en somme prendre toujours plus de hauteur, sans pour autant perdre le contact avec les réalités professionnelles dans leurs aspects techniques comme dans leurs aspects humains.

La progression que l'officier effectue ainsi depuis le rang d'élève vers les sommets de la hiérarchie, est rendue possible parce que le développement de sa formation précède de manière continue l'extension de ses responsabilités. Cela apparaît assez clairement au cours de chacune des trois phases que comporte une carrière complète.

La première phase est celle de l'initiation et de la mise à l'épreuve de l'action. Recruté à vingt ans, le jeune officier passe d'abord deux années dans une grande école de formation et accomplit ensuite, dans des conditions qui varient selon l'armée où il sert, des stages d'application dont la durée se situe entre un et deux ans. Il est alors affecté dans une unité de combat où sa formation se poursuit par l'exercice du commandement et l'élargissement de ses connaissances techniques et tactiques. Il devient titulaire de certains diplômes de spécialité, qu'obtiennent d'ailleurs en même temps que lui ses camarades qui ne sortent pas des grandes écoles. Il faut souligner à ce propos qu'on peut être un excellent chef de section ou commandant de compagnie d'infanterie, un excellent pilote de chasse ou commandant d'escadron, sans être passé par Saint-Cyr ou par l'École de l'Air ; la même qualification professionnelle est indispensable à tous les jeunes officiers d'une même arme sans distinction d'origine. [...] Sortir d'une grande école est manifestement un avantage à cet égard ; cela ne saurait conférer un privilège.

La seconde phase est caractérisée par l'accès à un certain niveau de responsabilités, dans le cadre de l'armée d'appartenance. Au cours de cette phase, la carrière de l'officier se partage entre l'exercice du commandement jusqu'aux échelons du régiment, du bâtiment de moyen tonnage ou de l'escadre aérienne et le service en état-major. Parallèlement, intervient un enseignement supérieur organisé dans chaque armée [...] Il faut ajouter que l'enseignement militaire supérieur, quelle que soit la valeur qu'on lui reconnaisse généralement, n'est pas la voie unique et obligatoire assurant un déroulement de carrière jusqu'aux échelons élevés. L'effort

personnel qu'accomplissent certains officiers en dehors de cet enseignement et la réussite qu'ils manifestent sont aussi probants ; un brevet de qualification militaire supérieure vient d'ailleurs sanctionner de tels mérites.

La troisième phase correspond aux responsabilités élevées, au plan supérieur de chaque armée, au plan interarmées et dans le domaine de la défense nationale. À partir de cinq galons, les officiers occupent des postes de direction dans des états-majors de haut niveau et dans les organismes de la défense. Ils reçoivent des commandements aux échelons de la brigade, de la formation navale importante, de la base aérienne et aux échelons supérieurs interarmées ou à l'intérieur de leurs armées respectives. Bien entendu, à ce stade de la carrière, il n'est plus question de recevoir un enseignement formel ; il s'agit plutôt d'élargir davantage encore ses vues par l'étude personnelle, de compléter son expérience par la confrontation aux grands problèmes et par l'exercice de hautes responsabilités.

Les carrefours que sont le Centre des hautes études de l'armement (Chear) dans les domaines scientifique, technique et économique, le Centre des hautes études militaires (Chem) dans le domaine de la stratégie, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) enfin, offrent des possibilités très remarquables d'enrichissement aux officiers qui y sont admis comme auditeurs. Ceux-ci s'y trouvent en relation avec des ingénieurs, des administrateurs, des professeurs, des journalistes... venus d'horizons très divers pour se livrer en commun à des travaux concrets touchant à l'avenir de la Nation.

C'est ainsi qu'en une trentaine d'années d'activités équilibrées, en se consacrant avec la même foi à toutes les tâches qui s'offrent à lui, celles plus exaltantes du commandement et celles plus ingrates du service d'état-major, en accordant la part qui leur revient à la réflexion et à l'étude, l'officier parvient progressivement, peut-être moins rapidement que d'autres mais sans doute de manière mieux accomplie, au degré de synthèse où conduisent finalement toutes les formations supérieures.

*
**

Telle qu'elle vient d'être présentée à grands traits, caractérisée par son équilibre et sa progressivité, par son développement accordé avec le déroulement de la carrière, la formation de l'officier reste placée dans un cadre traditionnel. Cela ne signifie pas qu'elle soit figée dans la routine, bien au contraire : l'évolution qu'ont déjà subie ses méthodes et son contenu l'atteste. Cependant, les profondes mutations que connaît le monde contemporain, l'évolution visible et prévisible des structures et du fonctionnement du système militaire, obligent à remettre perpétuellement en cause ce qui pourrait paraître établi. Parmi les facteurs de nature à réagir le plus directement sur les conceptions en matière de formation des officiers, il y a en premier lieu les exigences difficilement conciliables d'une forte spécialisation

et de l'exercice du commandement, en second lieu l'accélération du processus d'intégration des forces armées dans un même ensemble.

Depuis quelques années, le développement des méthodes modernes et des techniques de pointe, leur pénétration dans les armées, ont créé des fonctions nouvelles et, par conséquent, ouvert des emplois nouveaux ; la situation à cet égard est sans commune mesure avec ce qu'elle était auparavant. La complexité des armements modernes impose d'abord de donner aux jeunes officiers une qualification technique très approfondie. Il en résulte une transformation continue de l'enseignement dans les grandes écoles militaires. [...]

Les difficultés commencent vraiment à partir de ce qu'il a été convenu d'appeler la seconde phase de la carrière, alors que la spécialisation s'applique à des activités touchant à la conception et à la réalisation des systèmes d'armes. Le sujet abordé n'est pas spécifiquement militaire, au sens opérationnel du terme ; indissociable des activités politiques, économiques et sociales de la nation, il a notamment des aspects scientifiques et techniques, juridiques et financiers, au moins aussi importants. L'officier ne peut ignorer ces aspects mais il peut difficilement prétendre les traiter seul complètement. La question est alors de définir le partage avec l'ingénieur et avec l'administrateur. Jusqu'où la spécialisation de l'officier doit-elle être poussée ? Où commence la compétence de l'ingénieur et de l'administrateur ?

[...]

L'étendue des connaissances, spécifiquement militaires ou non, que doit acquérir un officier à un certain niveau de conception, est en soi difficilement conciliable avec une forte spécialisation dans un secteur donné. La progression du savoir humain est telle que la spécialisation est dévorante pour celui qui s'y consacre : l'effort initial, déjà considérable, doit se poursuivre par une constante mise à jour, selon une orientation strictement délimitée. Une telle activité exige une continuité que l'officier est dans l'impossibilité de réaliser, dès lors que sa carrière est en bonne partie consacrée à des temps de troupe et de commandement qui, en matière de spécialisation, constituent des interruptions pratiquement impossibles à rattraper. Si la fréquentation des unités et l'exercice du commandement ne sauraient a priori être interdits à des sujets hautement spécialisés, il est de fait qu'une véritable spécialisation est inaccessible dans une carrière orientée vers le commandement. Or, la carrière d'officier n'a-t-elle pas sa raison d'être dans l'action et le commandement ?

La réponse à la question que pose la spécialisation est donc à rechercher dans le juste partage des compétences entre l'officier, l'ingénieur et l'administrateur. Ce partage ne signifie pas la séparation des activités mais, au contraire, la participation à des activités communes. Regrouper dans les mêmes équipes de travail, au sein des mêmes organismes, au service des grandes fonctions militaires, des hommes aux compétences complémentaires, c'est assurer la concordance entre la

qualification et l'emploi, garantir par conséquent l'efficacité et, en définitive, abaisser les barrières conventionnelles qui se maintiennent encore. [...]

Le problème de la formation interarmées devient plus difficile lorsqu'il ne s'agit plus simplement de la mise en œuvre des moyens. Au plan de la préparation et de l'emploi des forces, ce problème se pose à la fois en termes de connaissances et en termes d'objectivité. Il s'agit en premier lieu de promouvoir des méthodes et même des techniques d'action qui soient cohérentes, de définir et de propager des conceptions stratégiques et tactiques qui soient compatibles. À cet égard, le rôle de l'enseignement militaire supérieur est essentiel, dès le niveau des écoles de guerre, et le « fait interarmées » doit s'y imposer. Il s'agit en second lieu de créer l'unité de vue indispensable, en développant le sentiment de l'appartenance à un ensemble dont toutes les activités sont orientées vers un même but. Pour traiter utilement certaines questions de nature à réveiller les particularismes et à susciter des rivalités, les grands organismes interarmées, comme ceux de la défense nationale, sont en droit d'exiger que ceux qui y servent déploient leurs compétences sans arrière-pensées, avec la seule préoccupation de l'intérêt général. [...]

*

**

Ce rapide tour d'horizon, qui n'échappera sans doute pas au reproche d'avoir été superficiel, aura atteint le but que s'était fixé son auteur s'il a réussi à capter un instant l'intérêt de ceux qui, dans les armées et en dehors d'elles, considèrent que de la formation des cadres, et plus particulièrement des cadres supérieurs, tout le reste dépend.

Parce qu'elles entendent vivre avec leurs temps, les armées acceptent de se soumettre à un perpétuel renouveau. En matière de formation, elles ont cette chance de pouvoir s'appuyer sur des conceptions qui, par le souci qu'elles manifestent pour l'équilibre des facultés et la progression des connaissances, demeurent à la mesure des exigences de l'époque. De la sorte, c'est dans un cadre traditionnel que les divers problèmes d'adaptation qui sont posés peuvent recevoir des solutions. L'entraînement vers une spécialisation de plus en plus poussée, sortant des limites de ce qui est considéré comme spécifiquement militaire, est inéluctable. Il s'agit donc de disposer de sujets en mesure de s'y consacrer pleinement ; ce n'est pas exactement un problème de formation des officiers, c'est un problème d'emploi des personnels dans les forces armées. Le développement des questions à caractère interarmées conduit à former des sujets animés par un état d'esprit dégagé des particularismes et aptes à effectuer des synthèses supérieures. Il y a là, véritablement, un problème de formation des officiers.

En définitive, il demeure essentiel que la carrière d'officier soit orientée en priorité vers l'exercice du commandement et la pratique des responsabilités.

Officier, culture générale et politique

Marc de Fritsch

Colonel, saint-cyrien, diplômé de l'Essec, membre de la Société française d'études militaires.

« Les généraux allemands s'étaient acharnés dès leur jeunesse à perfectionner leur métier sur le plan technique pour y passer maître, ne s'occupant guère de politique et encore moins du reste du monde... De tels hommes sont peut-être d'une haute compétence, mais ils manquent d'imagination » ⁽¹⁾. Ce jugement de l'historien anglais Basil Liddell Hart sur les généraux allemands de la Seconde Guerre mondiale résume le phénomène classique de rupture entre la société civile et la société militaire. Elle représente le danger principal qui guette toute armée lorsque, d'une part la doctrine se fige et se refuse à prendre en compte les évolutions de la société ou de la technologie, d'autre part lorsque son élite devient « uniculturelle ». Cette armée devient intellectuellement sclérosée et elle n'est pas en mesure de rendre les services que l'on attend d'elle au moment où les dangers se présentent. De nombreux stratèges ont souvent répété que la culture générale était la véritable école de commandement (Foch, de Gaulle). L'Armée française, dont la doctrine se veut évolutive, cherche à être impliquée dans les grands choix stratégiques. Pour cela il lui faut se donner les moyens d'acquérir et de conserver les savoirs et la connaissance qui sont devenus des enjeux majeurs.

Dans ce domaine, l'Armée de terre a su mener une politique active et efficace de formation.

Pour autant cela ne suffit plus. Dans une société où, surinformation oblige, les problèmes de court terme ont pris le dessus sur les enjeux de long terme, et dans laquelle la réflexion stratégique est particulièrement pauvre, il importe que la société militaire réalise combien il est important de se porter auprès de la société civile, pour faire valoir ses droits bien sûr, mais surtout pour participer à la réflexion quand il y en a une, ou pour la provoquer dans le cas contraire. Cela suppose d'exister dans la vie de la Cité, c'est-à-dire penser, écrire, parler et participer. Il faudrait alors remettre en question des habitudes un peu trop confortables, un « prêt-à-penser » rassurant, et, pourquoi pas, envisager une réforme de notre statut.

(1) Basil Liddell Hart : *Les généraux allemands parlent* ; Stock, 1948 ; 330 pages.

Politique de formation

Un monde en évolution permanente

Les schémas stratégiques et tactiques, issus de la guerre froide et de la bipolarité, sont obsolètes. Même la dissuasion n'a pas été épargnée et si à présent un certain apaisement a été trouvé, on peut se demander si cela n'est pas le résultat d'un attentisme plutôt que le fruit d'une réflexion. La doctrine d'emploi des forces, en particulier terrestres et aériennes, a considérablement évolué, non seulement à cause du changement de la menace, mais aussi parce que les technologies ont fortement modifié les rapports de puissance. Ainsi le général Rannou, ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air, affirme que les « nouvelles technologies, comme à d'autres moments de l'histoire, sont la source d'une nouvelle doctrine. Il résulte des changements produits une modification profonde des concepts de sécurité. Un glissement s'opère de la notion traditionnelle de défense militaire des États vers une préoccupation plus large de défense ou de sécurité globale des sociétés »⁽²⁾. Ces évolutions technologiques modifient les équilibres de pouvoir et apportent des faiblesses et des vulnérabilités nouvelles. On peut aussi citer les problèmes juridiques et plus largement tous ceux qui concernent la société comme facteurs de changement.

Cet ensemble de connaissances devient donc de plus en plus complexe et évolutif. Chacun dans son domaine doit donc se tenir régulièrement au courant et suivre ces évolutions. Cette nécessaire mise à jour est inscrite dans les gènes de la mondialisation. L'économiste André Fourçans le rappelle ainsi : « Autrefois le plombier ou l'ingénieur s'appuyait sur son savoir acquis dans sa jeunesse pour réparer une chaudière ou calculer la résistance d'un pont. Ils doivent aujourd'hui être capables d'utiliser des logiciels qui n'existaient pas du temps de leurs études. C'est tout au long de la vie professionnelle qu'il faut apprendre et se former afin de garantir son employabilité ». Il faut pouvoir y être préparé, « d'où l'impérieuse nécessité d'un enseignement qui ne soit pas axé uniquement sur le savoir-faire, mais aussi sur les aptitudes au changement, sur les capacités à s'adapter, sur l'inventivité et la mobilité, bref il faut apprendre à apprendre »⁽³⁾. Il y a peu encore ce genre de formation était un atout, mais elle n'était pas indispensable. Aujourd'hui, son absence constitue un immense handicap. Flexibilité et formation continue sont les maîtres mots. À un niveau supérieur le président de la République avait évoqué, dans un discours devant l'Institut des hautes études de défense nationale en 1996, le fait que la puissance d'un pays se mesurait dorénavant aussi bien en terme de connaissance, de savoir, qu'en terme de ressources matérielles.

Ainsi, au vu de cette évolution permanente, on peut se demander quelle valeur un mastère, acquis par un jeune officier en 2001, aura douze ans plus tard alors qu'il n'a absolument pas mis en œuvre son savoir ? Le temps technologique

(2) Général Rannou, *Sciences et Vie*, juin 2001.

(3) André Fourçans : *La mondialisation expliquée à ma fille* ; Seuil, 2001 ; 170 pages.

n'a plus guère de corrélation avec le temps de la société. Cela paraît être une évidence pour les matières scientifiques, mais c'est aussi vrai pour les sciences dites de l'homme. Personne ne tolérerait aujourd'hui d'être géré comme on pouvait l'être, il y a seulement deux décennies. Les techniques de gestion évoluent comme évolue la société. Il en est de même pour les problèmes juridiques, ou pour les rapports de force au sein de la société civile, etc. Cela montre clairement qu'aucun savoir n'est définitivement acquis et que chacun doit mettre constamment à jour ses connaissances pour offrir à la nation l'outil de défense dont elle a besoin. Il s'agit d'une obligation personnelle que l'institution doit systématiquement favoriser.

Une complexité qu'il faut apprendre à gérer

Une politique active de formation et de mise à jour permanente des connaissances doit permettre d'avoir des officiers, et plus généralement des militaires, capables d'appréhender le maximum de problèmes dans leur plus grande globalité. L'Armée de terre a depuis longtemps mis en œuvre une telle politique par l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST) pour ses officiers. Cette formation donne une véritable ouverture d'esprit notamment grâce au stage en entreprise. La confrontation de ses propres principes et de ses méthodes de travail, avec en particulier le monde de l'entreprise, se traduit par une véritable remise en cause intellectuelle qui peut permettre d'éviter le danger dénoncé par Liddell Hart. Ce retour en formation est une « spécialité » de l'Armée de terre qui possède là un atout majeur que d'autres armées ou organismes publics lui envient ; mais cela ne concerne pas assez de personnes. Il est affligeant d'entendre des officiers « brillants » admettre ne pas avoir le courage de se plonger dans un monde différent. Il paraît absolument nécessaire qu'un officier admis au Collège inter-armées de défense (CID) aille effectuer un stage de plusieurs mois (et non pas une visite de courtoisie de quelques jours) dans le civil et de préférence dans le secteur privé. Naturellement cette formation a un coût à la fois humain et financier qui est loin d'être négligeable. Il ne sera pas développé ici, mais dans un contexte financier difficile, il serait tentant de réduire, voire de supprimer cette formation. Ce serait là de la gestion purement comptable et statique sans vision prospective ni dynamique, et sans aucune analyse sur la valeur du capital humain.

Stratégie d'influence

À tous les niveaux

Être formé et cultivé ne suffit pas ; il faut aujourd'hui être reconnu et influent. Lorsqu'un officier est membre du jury d'admission à une grande école de commerce ou d'ingénieurs, il est un formidable témoin pour l'institution car le jeune candidat à ces écoles prestigieuses se souviendra certainement que parmi ces examinateurs il y avait un militaire. Relais d'influence minime en apparence, mais capital parce qu'il touche directement de futures élites. Cependant, il faut aller

beaucoup plus loin. Jusqu'à présent l'Armée française a été préservée parce que les hommes politiques au pouvoir ont connu des périodes difficiles, ou participé à des périodes militaires « intéressantes ». Leurs successeurs proches ont déjà fréquenté les avatars d'un service national dénaturé pour les élites, et la génération suivante en est maintenant dispensée... Les élites de demain auront une connaissance des problèmes de défense très faible, voire nulle. Le coût d'une armée comme celle que nous possédons aujourd'hui leur paraîtra bientôt incompréhensible. C'est pourquoi il nous faudra bien aller vers la société civile et prendre part aux débats qui l'agitent. Pour l'y aider, l'Armée dispose, entre autres atouts, du vivier des réservistes. Jusqu'à présent, le système français n'a pas su profiter des formidables potentialités qu'un système cohérent de réserve est capable d'engendrer. Ainsi, si tous les anciens militaires qui ont bénéficié de la loi 70.2 servaient dans la fonction publique hors du ministère de la Défense, toutes les parties y gagneraient. Encore une fois, une politique active en faveur des réserves est une nécessité. La LPM 2003-2008 le reconnaît bien volontiers, bien que le budget 2003 l'ait purement et simplement oubliée. Par ailleurs, ceux qui ont participé à des débats politiques relatifs aux problèmes de défense au niveau local savent combien le niveau est pitoyable entre certains élus qui racontent leur guerre d'Algérie, voire d'Espagne, et les autres qui se lamentent sur la perte des valeurs civiques... On n'avance guère. Le débat sur les affaires militaires est en France beaucoup trop marginalisé et ne reste l'apanage que de quelques-uns.

Le lobbying, une affaire de longue haleine

Or les militaires ont des connaissances, des capacités et des valeurs qui leur permettraient de rivaliser avec leurs concitoyens et de leur rendre service (sans parler de ce que les autres pourraient leur apporter !). Il faut peser sur les décideurs pour leur expliquer la nécessité d'une défense, il faut avoir des relais d'influence auprès de ceux qui votent les budgets. Depuis plusieurs années, les professeurs et les manuels de relations internationales expliquent que le facteur militaire n'est plus qu'un instrument second dans l'échelle de la puissance. Certes, il n'est peut-être plus le principal, mais il est et demeurera indispensable comme les événements actuels ne cessent de le montrer. Pour le faire comprendre, il faut donc côtoyer les élites. Car ce n'est pas parvenu à l'âge de la retraite, que l'on se met tout à coup à avoir des amis député, maire, élu ou que l'on peut soi-même être élu... Car personne ne nous aura attendu et les places seront pourvues depuis longtemps. Tout le monde n'a pas le prestige du général Morillon pour se voir offrir une place éligible aux élections européennes. Il n'y a pas aujourd'hui dans les armées de terme plus à la mode que celui de *lobbying*. Malheureusement dans l'esprit de nombreuses personnes ce terme se limite à un échange de cartes de visite dans des cocktails, quelques repas, un ou deux coup d'éclat verbal et quelques enveloppes bien distribuées. Cela est une vision bien trop réductrice et dépassée. Le *lobbying* efficace consiste à savoir trouver l'argument adapté pour le bon interlocuteur et selon un calendrier opportun. La conjonction de ces trois paramètres suggère à

l'évidence un très long travail de préparation et de connaissance des réseaux. Cela ne se décrète pas !

Sortir de notre carcan

Pour exister, il faut dire que nous existons. Tous, nous revendiquons une certaine maturité, nous sommes donc en mesure de nous comporter comme des citoyens normaux. Les militaires professionnels ne se satisferont peut-être pas très longtemps d'être des citoyens de seconde zone. Comment expliquer qu'un citoyen de la communauté européenne puisse décider en tant qu'élu communal d'un cadre de vie (pour lequel un militaire est supposé être capable de se sacrifier) et que ce même militaire ne puisse avoir ce droit, même pour un village de 300 habitants, sauf à demander une disponibilité et à vivre de l'air du temps. Un citoyen normal peut voter, s'inscrire à un parti politique et se faire élire. Aujourd'hui, soyons honnêtes, notre statut nous l'interdit pratiquement. Celui-ci ne nous protège plus, il nous handicape en nous marginalisant. Par une participation accrue à la vie de la Cité, nous nous rapprocherions à la fois de notre vivier de recrutement et de nos élites politiques. Cela nous permettrait de faire valoir notre point de vue, mais aussi de comprendre les attentes de la société civile et d'adapter notre doctrine pour par exemple, nous pencher plus sérieusement sur les problèmes de projection intérieure ou de sécurité globale de la société. Bien sûr il ne peut-être question de cumuler des mandats de député, de maire, de conseillers municipaux de grandes villes et d'être en même temps militaire, mais simplement de sortir du carcan politique et intellectuel dans lequel nous nous complaisons et qui n'intéresse que nous.

Devant cette perspective, certains opposeront qu'introduire des libertés politiques dans notre armée signera la mort de celle-ci, tant notre esprit gaulois nous porte à la division ; d'autres pensent que cela est tout simplement contraire à la tradition républicaine ou millénaire de la France. Cela entraînera probablement de fortes évolutions, mais ne rien faire nous mènera certainement à accepter de disparaître ou de nous dissoudre sans rien dire. Il s'agit de procéder à des évolutions devenues nécessaires et vitales. Les solutions envisagées sont certainement imparfaites, mais il est temps que le débat avance concrètement. La politique de l'autruche est toujours la pire.

Toute armée qui veut pouvoir répondre aux situations conflictuelles de notre monde ne peut se concevoir sur un mode figé. Suivre les évolutions tant technologiques que sociétales est donc à la fois un contrat, un impératif et un défi pour chaque officier et pour les armées. C'est pourquoi la formation permanente des officiers est si importante et ne peut s'envisager sans une écoute et une connaissance approfondie du monde civil. Cela implique que les officiers puissent et désirent accéder à ce monde pour faire entendre leur message et recevoir celui de la société. Pourquoi ne pas adapter les propos de Liddell Hart et s'occuper de politique et du reste du monde ? C'est peut-être là une solution pour se préserver d'une marginalisation croissante.

La complexité : un nouveau champ de réflexion pour l'officier

Bruno Lafitte

Lieutenant-colonel de l'Armée de terre, stagiaire au Collège interarmées de défense (CID).

L'officier a toujours été considéré comme un homme d'action. Si la pertinence de cette affirmation n'est plus à démontrer, il convient de la rappeler. Néanmoins l'action est déterminée par son contexte et par les conditions de sa réalisation. Or, à l'image du monde qui nous entoure, l'environnement de l'officier a plus évolué en une dizaine d'années qu'il ne l'a fait dans les quarante ou cinquante années précédentes.

Aujourd'hui plus qu'hier encore, l'officier, avant de pouvoir agir, doit déterminer l'ensemble des clés nécessaires à l'analyse et à la compréhension des problèmes qui lui sont posés, en particulier vis-à-vis de ceux qui entrent dans le champ de ses compétences. C'est pourquoi il est aussi et d'abord un homme de réflexion.

Une complexité grandissante

La France, en raison de son histoire, de son rayonnement culturel, de ses responsabilités internationales et de l'étendue de son territoire au-delà des mers, offre à l'officier une extraordinaire variété de champs d'action et de domaines où il peut être amené à s'exprimer et à agir. Simultanément, le monde devient de plus en plus complexe. L'accumulation des connaissances, le développement des technologies, la croissance vertigineuse des capacités de calcul, l'interconnexion accélérée des réseaux et leurs corollaires les réseaux de réseaux, la globalisation de l'information, l'interpénétration des économies, engendrent une complexité irréversible.

Appréhender la complexité

L'officier doit donc évoluer au rythme de son environnement afin d'acquiescer et de conserver en permanence l'intelligence des situations. Celle-ci est la condition préalable et indispensable à l'action. L'officier doit appréhender la complexité.

La complexité :
un nouveau champ de réflexion pour l'officier

Nous entendons celle-ci au sens où l'a définie Edgar Morin ⁽¹⁾, c'est-à-dire au sens de ce qui est tissé ensemble, dont le propre est « d'assembler sans les confondre les plus grandes diversités et d'associer les contraintes ».

Depuis bientôt une décennie, nous sommes sortis d'un monde organisé, ordonné, construit à partir de grands systèmes géographiques, politiques, économiques, humains, militaires où les équilibres prédominaient. Même si certains de ces derniers reposaient sur des oppositions implacables, c'étaient justement celles-ci qui maintenaient le *statu quo* et par conséquent la paix. Cette période de stabilité, bien qu'elle ait été analysée par certains comme une résultante de « l'équilibre de la terreur », a été paradoxalement perçue, *a posteriori*, comme sécuritaire et rassurante. Aujourd'hui, c'est un monde en cours de désorganisation qui lui a succédé, un monde au bord de l'équilibre, toujours près de basculer dans le désordre ⁽²⁾.

Pour faire face à ce nouvel état du monde, l'officier doit donc évoluer et s'adapter. Trois caractéristiques nous paraissent aujourd'hui évidentes pour comprendre les bouleversements qui affectent la planète et pour répondre aux défis qu'ils entraînent. Ce sont la culture, la communication et la polyvalence. L'officier doit donc être un homme de culture, un homme d'expression et un généraliste.

L'officier, homme de culture

Traditionnellement orienté vers des disciplines comme l'histoire militaire, la géographie, la stratégie ou la géopolitique, l'officier doit aujourd'hui élargir ses domaines d'intérêt. D'autres spécialités comme la politique, la sociologie, la philosophie, l'histoire des civilisations, des cultures ou des religions, pour n'en citer que certaines, doivent aiguïser sa curiosité. Combien d'officiers qui, à l'intérieur de l'institution, se prononcent de manière péremptoire sur l'islam, son essence, ses intégrismes, ont préalablement lu le Coran ? Combien ont cherché à s'informer sur l'histoire, la géographie de telle ou telle région du globe où nous avons des troupes engagées ? Peu, trop peu, sans aucun doute. Bien entendu, nous ne jetons la pierre à personne. Tout ne peut pas être lu, tout ne peut pas être appris. Nous ne souhaitons pas faire des officiers, des érudits. Là n'est pas la question. Cependant, il paraît essentiel que l'officier acquière une culture ou, tout au moins, une sensibilité politique, sociologique, économique, « géoculturelle », qui lui permette de comprendre l'évolution des sociétés et de notre société en particulier.

Le monde dans lequel nous vivons a dépassé le simple stade de la crise économique. Nous sommes désormais entrés dans une phase de mutation aussi fondamentale que le furent les révolutions copernicienne et industrielle. Plus qu'une mutation, nous sommes sans doute face à une véritable rupture historique qui touche

(1) Edgar Morin : *Introduction à la pensée complexe*.

(2) Joël de Rosnay : *L'homme symbiotique* (à propos des notions d'équilibre et de désordre).

déjà des pans entiers des sociétés avancées. Les « laissés-pour-compte » seront hélas ! de plus en plus nombreux. Seuls les mieux armés intellectuellement, culturellement s'en sortiront bien. Les conséquences ne devraient pas être circonscrites aux seules démocraties occidentales, mais devraient se répercuter, et se répercutent déjà, sur l'ensemble de la planète. On peut prédire sans grand risque de se tromper que les pays les plus pauvres seront les plus touchés, à l'exception de quelques-uns sans doute plus favorisés économiquement et qui, de ce fait, ont pu engager de grands programmes d'éducation et de formation. Ces mutations entraîneront nécessairement des difficultés accrues, des ressentiments aigus. Les plus grands dangers sont donc devant nous ; les soubresauts de la période 1989-1996 n'en sont que les prémices.

Pour affronter efficacement ces dangers, l'officier doit donc avoir une vision juste de certaines réalités. Il ne doit pas être un homme du passé. À cet égard, le personnel militaire, et en particulier l'officier, est attaché aux traditions. Celles-ci font partie de sa culture. Cependant, cette culture spécifique au métier des armes ne doit pas être la manifestation d'un repli sur soi, mais bien au contraire un ensemble de pratiques sur lequel l'officier doit s'appuyer pour mieux évoluer et mieux entrevoir ce que sera demain. L'officier est un homme d'avenir.

L'officier, homme de communication

Communication, information, médias sont des termes trop souvent confondus et méconnus. Ils signifient pourtant des domaines essentiels dans une société dite « de communication », où la maîtrise de l'information et l'appréhension des médias sont devenus les enjeux essentiels.

L'information est la transmission – qui peut être fortuite – d'une connaissance, d'une situation, d'un fait, à un autre. La communication concerne l'ensemble des manifestations permettant de transmettre un savoir d'un individu à un autre. Elle présuppose une intention de la part de l'émetteur vers le récepteur, elle exprime une volonté d'agir sur l'autre. Les médias, quant à eux, ne sont que des moyens de diffusion, des intermédiaires, dont il ne faut pas sous-estimer la puissance, mais dont il convient surtout de ne pas non plus surestimer l'efficacité ; ils n'ont de force que celle qu'on veut bien leur accorder.

Dans ce contexte, l'officier peut être acteur ou spectateur ; un acteur qui doit savoir communiquer à son niveau de compétence et uniquement à celui-ci ; sur ce qu'il connaît et uniquement sur cela. Il doit être conscient que, outre le discours qu'il tient, il est lui-même un vecteur de communication et qu'à ce titre il émet des signes qui peuvent être interprétés à son avantage ou à son désavantage. L'officier peut être également acteur grâce à l'expression. On déplore fréquemment que les militaires et en particulier les officiers ne s'expriment pas assez. De même, certains esprits obscurs y voient une faiblesse, voire une inexistence de la pensée

militaire contemporaine quand celle-ci n'est pas tout simplement qualifiée de « pensée unique ». Il est évident que les textes juridiques qui réglementent l'expression des militaires et le sacro-saint devoir de réserve retiennent la plume et les ardeurs de beaucoup d'entre nous. Il est également évident qu'une refonte de ces textes s'impose, mais il s'agit là d'un autre débat. On peut cependant regretter que la limitation de l'expression, et parfois même l'autolimitation, qu'elles soient verbales ou écrites, soient encore de mise. En effet, seule l'expression permet l'exposition des idées, leur confrontation et le développement de la pensée ; elle permet également l'échange, la compréhension et la connaissance de l'autre.

Enfin, l'officier peut être un spectateur. Il doit ici, plus que tout autre, discerner ce qui est réalité de ce qui n'est que séduction. Il doit alors se méfier et garder son libre arbitre pour ne pas succomber aux effets de ce que certains appellent la « théorie de l'agenda ». En effet, il doit veiller à ne pas reprendre à son compte le tri, la hiérarchisation et les priorités imposés par les médias, mais bien au contraire ce que sa propre réflexion lui apporte.

Pour une polyvalence de l'officier

La politique de gestion des ressources humaines oscille en permanence entre le « tout spécialiste » et le « tout généraliste ». Aujourd'hui, du fait de la complexité, seule une approche globale permet de résoudre les problèmes posés. La « linéarité » n'est plus de mise ; la polyvalence est devenue nécessaire. Certains opposeront à cela que cette dernière est la source de la « toute incompétence ». En ce qui nous concerne, si la spécialisation nous paraît évidente aux échelons de mise en œuvre, il nous semble moins certain qu'elle soit la solution pour les échelons de conception et d'emploi.

Certes l'institution aura toujours besoin d'officiers spécialisés dans les domaines de compétence liés aux sciences et aux techniques toujours plus évoluées. C'est ce à quoi s'attache l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique. D'une manière plus générale, l'institution réclamera de plus en plus d'officiers ayant une vision globale et itérative de leur environnement, qui soient capables d'avoir une approche systémique. L'analyse prend alors en compte les systèmes dans leur globalité en tenant compte de chacun des éléments qui les composent, de leurs interactions et des conséquences (rétroactions) sur le système lui-même.

La spécialisation a l'avantage de préciser chaque problème qui se pose à l'institution et par là même d'y apporter au cas par cas les réponses adéquates. Toutefois, elle a comme inconvénient majeur d'isoler et de réduire la réalité au domaine étudié, en excluant les actions réciproques entre les différents composants qui constituent le tout. Or, le chef militaire doit posséder la vision entière et la plus parfaite possible de son environnement afin de pouvoir agir et porter ses efforts sur

La complexité :
un nouveau champ de réflexion pour l'officier

le point d'application (ou effet majeur) qui sera le gage du succès. C'est pourquoi la polyvalence est, à notre sens, la réponse à la complexité. Elle permet d'une part d'avoir une vision « transversale » des problèmes et d'autre part de proposer des solutions globales.

Culture, communication, polyvalence : triptyque de base de la formation

Ce triptyque doit constituer la base de la formation générale des officiers de demain. Préalable indispensable à la compréhension du monde qui nous environne et au nouveau champ d'action qu'est la complexité, cette instruction doit être dispensée dans les grandes écoles de formation. Elle doit surtout être poursuivie et relayée tout au long de la carrière de l'officier et en particulier dans les temps privilégiés que sont les années passées au sein de l'enseignement militaire supérieur.

Les jeunes officiers dans la société française

Laure Bardiès et Claude Weber

Maîtres de conférences en sociologie. Écoles militaires
de Saint-Cyr Coëtquidan.

Comment les jeunes officiers français se sentent-ils perçus au sein de la société française ? La question, vaste, pose d'emblée des problèmes de définition : de quels officiers parle-t-on (armées, armes, écoles, etc.) ? Qu'est-ce précisément qu'un « jeune » officier ? Que doit-on entendre par « société » ? Une fois ces points éclaircis, traiter la question de façon rigoureuse nécessiterait la réalisation d'une vaste étude empirique, qui n'a pu être menée. C'est donc en s'appuyant sur des éléments d'études récentes, auxquels s'ajoutent des données partielles issues de quelques entretiens, que l'analyse est développée. Elle se donne moins pour objectif de répondre exhaustivement à la question que de défricher le sujet.

Les constats

Les raisons de l'intérêt pour les perceptions et sentiments des jeunes officiers dans leurs rapports à la société sont liées au malaise qui semble affecter de façon croissante les militaires, et les cadres en particulier, du aux multiples réformes au sein des armées, aux choix politiques dans un contexte de crise, aux évolutions institutionnelles et à une série d'événements. On peut citer à titre d'exemple la réforme générale des politiques publiques et l'interarmisation, la publication des derniers *Livres blancs*, la démission d'un Cemat après le drame de Carcassonne, les réductions de moyens et de personnel (suppression de 54 000 postes civils et militaires d'ici 2015) au regard d'une activité opérationnelle intense, la rationalisation du déploiement avec la mise en place des Bases de Défense et un souci de mutualisation des services de soutien, les difficultés résultant de l'adoption du logiciel Louvois, une concurrence accrue entre officiers supérieurs avec une diminution des postes à responsabilités, etc. Interrogations, inquiétudes et expressions de mécontentement se multiplient. La tribune publiée dans *Le Figaro* (19 juin 2008) par un groupe d'officiers et de généraux issus des trois armées, sous le pseudonyme Surcouf, dénonçant l'amateurisme et l'incohérence du *Livre blanc sur la défense* présenté deux jours avant (« *Véritable déclassé militaire* » ; « *Nous baissons la garde* »)⁽¹⁾, paraît rétrospectivement avoir marqué le début d'une série d'articles ou d'expressions publiques moins conventionnelles (*via* les *blogs*, les réseaux sociaux, les commentaires ouverts d'articles en ligne) allant globalement dans le sens des propos du

général (2S) Jean-Claude Thomann ⁽²⁾, selon lequel : « Les politiques détricotent allégrement (...) l'outil militaire et le budget qu'ils ont pourtant voté » ; « Cette indifférence, douloureusement vécue par les militaires qui ont bien pris conscience de leur déclassement vertigineux dans la hiérarchie des soucis de nos concitoyens, a de multiples causes », « (...) l'examen ne pourra que constater la dégradation des capacités et la paupérisation accélérée de l'institution militaire ».

On peut également évoquer l'action de l'Asaf (Association de soutien à l'armée française) dont la mission est de sensibiliser les citoyens aux questions militaires afin de faire en sorte que « l'armée reste au cœur de la Nation et qu'elle demeure une priorité pour l'État » ⁽³⁾. L'association voit croître la diffusion de son bulletin de 2 000 à 8 000 exemplaires en un an et la fréquentation mensuelle de son site passer de 800 à 14 000 contacts durant la même période. On relèvera enfin la publication d'ouvrages qui éclairent des réalités éloquentes : *Paroles d'officiers* ⁽⁴⁾ : « Les officiers sont unanimes pour constater que leur position dans la société s'est abaissée et que la reconnaissance du pays n'est pas à la hauteur des contraintes qu'ils ont acceptées, des risques qu'ils ont pris et des sacrifices qu'ils ont faits » (p. 105) ; « Les officiers s'estiment victimes d'un déclassement social lié à un décrochage des rémunérations, à une insuffisance des moyens accordés par l'État, à un faible intérêt de la population et du gouvernement pour les questions militaires » (p. 107) ; « Les officiers ne sont certes pas victimes de la précarisation ou du chômage de masse, mais leur statut est devenu moins prestigieux et, d'un point de vue relatif, ils ont connu une baisse sensible de leur niveau de vie. La solde d'un officier ne lui permet plus de devenir propriétaire à Paris ou dans les centres-villes des grandes agglomérations françaises » (p. 109).

Manque de considération sociale, manque de reconnaissance du pouvoir politique, diminution des moyens accordés, désintérêt de la population pour les questions militaires, dévalorisation du métier, missions de plus en plus difficiles dans un contexte de réduction des budgets et du personnel, difficultés à défendre les intérêts de l'institution et à se faire entendre, incertitudes fortes sur les déroulements et perspectives de carrière, voilà quelques-unes des récurrences de ce malaise des officiers tant de fois évoqué ces dernières années.

L'approche

S'attacher à la manière dont les jeunes officiers se sentent perçus par la société française constitue une entreprise difficile et délicate, pour diverses raisons. La première est qu'il s'agit ici de saisir et de restituer la subjectivité des individus concernés, et non d'analyser de manière objective la place des jeunes officiers au sein de la société. Cela ne signifie pas que les perceptions et sentiments recueillis seraient « faux », mais simplement qu'il est exclusivement question de points de vue individuels dont le nombre n'est pas suffisant pour les estimer représentatifs d'une population et qu'il faudrait situer finement dans leur contexte d'énonciation

pour être autorisés à en tirer des conclusions générales. La deuxième raison renvoie aux contraintes de temps qui nous ont obligés à restreindre considérablement l'objet et sa mise en perspective. Nous avons ainsi privilégié la population la plus accessible pour nous : les jeunes officiers sortis ces dernières années de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Cet article repose ainsi sur une séance d'entretiens collectifs auprès de sept jeunes capitaines actuellement chefs de section aux Écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan, tous sortis de Saint-Cyr en 2008, d'armes différentes et ayant connu depuis diverses expériences opérationnelles. Parallèlement, nous appuyant sur les réseaux sociaux et les contacts maintenus avec d'anciens élèves aujourd'hui jeunes cadres de l'Armée de terre (lieutenants et capitaines), nous avons recueilli sept témoignages complémentaires. Enfin, nous avons repris les enseignements et analyses d'une étude réalisée pour le compte de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsem) et non publiée à ce jour ⁽⁵⁾.

Perceptions et ressentis

Du point de vue de la manière dont les officiers interrogés estiment être perçus par la société civile, le plus frappant est non seulement l'hétérogénéité des réponses mais encore l'écart extrêmement important existant parfois entre les jugements. Tous relèvent une distance entre la réalité du métier militaire et du statut d'officier et la perception qu'en ont beaucoup de leurs interlocuteurs civils peu familiers des questions militaires, et reprochent parfois aux médias de participer à l'accentuer. Mais alors que certains estiment de façon générale que les civils (hors cercle des intimes et milieu militaire) ne les connaissent ni reconnaissent ni comprennent, s'assimilant souvent dans le discours aux armées et militaires en général, d'autres affirment avoir des relations plutôt apaisées avec le monde civil et bénéficier d'une considération agréable due au statut d'officier ; même si bien sûr tout n'est pas idyllique. Ces derniers apprécient d'appartenir à une armée engagée dans l'action et sont moins en mal de reconnaissance que déçus et/ou inquiets de l'évolution des moyens dévolus aux armées et des modalités de relations au pouvoir politique. Entre ces deux extrêmes, on trouve toute une palette de nuances.

Compte tenu du faible volume de l'échantillon, il est impossible d'affirmer que tel ou tel facteur permet de comprendre la variété de jugements. On peut tout de même mentionner des pistes crédibles. Les gendarmes interrogés, quels que soient leur âge et leur grade, ont été les plus positifs dans leurs réponses : ils estiment être au cœur même de la société par leur activité professionnelle, avoir des responsabilités importantes et un quotidien intéressant, être reconnus et respectés comme des notables locaux. Les jeunes officiers de l'Armée de terre sont globalement moins enthousiastes, même si on trouve également parmi eux des individus aux perceptions positives. C'est alors à la fois l'âge et le degré de satisfaction professionnelle qui semblent les facteurs les plus significatifs à prendre en considération.

Les plus jeunes sont les plus critiques, peut-être, comme l'ont avancé d'autres officiers interrogés, parce qu'ils envisagent encore de façon assez idéalisée le statut d'officier et la fonction militaire. Mais la variable d'âge peut également être mise en relation avec le type de vie sociale des individus et le type de milieux fréquentés : les plus jeunes sont célibataires ou en couple, mais n'ont pas forcément encore de vie de famille et les relations sociales avec le monde civil qui vont avec ; plus les individus décrivent leurs fréquentations comme issues des « élites civiles », plus ils estiment être positivement perçus par la société. Par ailleurs, il semblerait que le degré de satisfaction à l'égard de la société soit en partie lié au degré de satisfaction professionnelle.

De ce point de vue, on trouve un certain nombre de régularités. En effet, s'ils acceptent et même revendiquent la singularité de la carrière des armes (carrière moins linéaire que d'autres avec des temporalités oscillant entre des temps de commandement et de responsabilités intenses, et des parenthèses de « calmes » parfois difficiles à gérer, etc.), ils admettent de moins en moins le fait de ne pas avoir de vision claire de leurs perspectives d'avenir. La question d'une possible reconversion civile les occupe très tôt. De moins en moins perçue comme problématique au regard des valeurs et de la culture militaire, la perspective d'une reconversion civile reste toutefois encore en tension avec une carrière militaire définie comme une « vocation ». S'ils acceptent la concurrence et savent pertinemment que tous ne pourront accéder aux plus hautes responsabilités, ils aspirent à davantage de clarté et de transparence afin de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause (reconversion, poursuite d'une carrière militaire, etc.), tant qu'il est encore temps, le taux d'employabilité des cadres diminuant après quarante-cinq ans en dépit de l'allongement de la vie professionnelle.

Par ailleurs, tous sont conscients que la Défense n'est pas le seul ministère à « souffrir » ces dernières années mais ils aimeraient être mieux défendus. Alors que les jeunes peuvent être assez défiants vis-à-vis de la haute hiérarchie militaire, plusieurs voix parmi nos interlocuteurs insistent pour souligner le fait qu'il s'agit aussi de prendre ses responsabilités, chacun à son niveau. Ils soulignent notamment l'importance d'une expression publique des officiers sur les sujets ayant trait à la défense et aux armées qui soit à la fois plus développée, sérieuse et technique sans conformisme, respectueuse du pouvoir politique mais en contrepartie acceptée par lui comme l'expression légitime d'un corps d'experts en démocratie.

Enfin, pour les officiers français, une difficulté supplémentaire réside, selon nous, dans le fait que les comparaisons professionnelles avec le monde civil sont de deux ordres et se font à deux niveaux différents. Le premier concerne le niveau de responsabilités des individus. Là, les militaires ont tendance à évaluer leur place dans la hiérarchie professionnelle en se comparant aux acteurs d'autres grands corps de l'État. Le second concerne la rémunération et, sur le sujet, il est courant de voir s'opérer les comparaisons avec le secteur privé. Cette dichotomie des perceptions et des comparaisons peut potentiellement occasionner des frustrations,

incompréhensions et malentendus. Et si le rôle particulier joué dans le système français de gestion des affaires publiques par les grands corps de l'État a fait l'objet d'une production scientifique abondante, il est intéressant de noter que ces études oublient la plupart du temps l'existence d'une haute fonction publique militaire (Hamelin, 2003). Cette invisibilité de la haute fonction publique militaire dans la production académique ne fait que refléter l'isolement relatif de l'institution, en particulier de son corps de direction, vis-à-vis du reste de la haute fonction publique.

*
**

Ces quelques lignes ne prétendent ni épuiser la question, ni constituer une démonstration scientifique. Elles ne reflètent qu'une approche sommaire, ponctuelle et partielle des choses. Elles doivent être considérées uniquement comme une réflexion initiale sur un éventuel travail approfondi sur le même thème, qui est loin d'être sans intérêt aussi bien du point de vue de la recherche universitaire que de celui de l'avenir des armées françaises.

Éléments de bibliographie

- (1) *Le Monde.fr* : « Un groupe de généraux dénonce l'imposture du *Livre blanc sur la défense* », 19 juin 2008 (www.lemonde.fr/).
- (2) *Le Monde.fr* : « Une société sans armée c'est une nation sans politique » (www.lemonde.fr/).
- (3) « Le mot du Président », *Bulletin de l'Asaf*, n° 90, Printemps, mars 2011.
- (4) J.-Cl. Barreau, amiral J. Dufourcq et F. Teulon : *Paroles d'officiers* ; Éditions Fayard, mars 2010.
- (5) Étude EPS 2010-25 sur les élites militaires et les grands corps de l'État : « Vécus et représentations d'officiers supérieurs sur leur place au service de l'État », rapport de T. Nogues, C. Weber et M. Cathelin, juin 2011.

Officiers de demain,



Plongez-vous au cœur de l'actualité de défense



Abonnez-vous au tarif étudiant : 50 €(papier) ou 30 €(PDF)

La *Revue Défense Nationale* est aussi sur le *web* en accès libre :

- articles d'actualité (Tribune),
- articles d'archives (Florilège),
- recensions d'ouvrages récents.

www.defnat.com



Sigem 2017

L'officier au service de la Nation dans le monde du XXI^e siècle

Depuis 2001, le Séminaire interarmées des grandes écoles militaires (Sigem) rassemble chaque année les élèves des grandes écoles militaires auxquels se joignent quelques étudiants de grandes écoles civiles.

Le thème du Sigem 2017, tenant lieu de fil conducteur aux différentes interventions et activités organisées, s'articule autour de l'idée suivante : choisir de servir la Nation repose plus que jamais sur l'adhésion à des valeurs fondamentales qui conservent leur acuité dans un monde devenu fort complexe et qui doit conduire chacun à s'interroger pour donner du sens à son action.

Le jeune officier, comme tout être humain, a besoin de repères de temps et de perspective pour mieux se situer dans le présent afin de se projeter dans l'avenir. Il lui est pour cela nécessaire de s'appuyer sur un héritage, un corpus de valeurs et de connaissances, solides.

Confronté à la complexité du monde de ce début de XXI^e siècle, l'officier, militaire professionnel et citoyen, doit disposer d'une sérieuse culture générale. Elle seule peut lui assurer les clés de compréhension historique, sociale, géographique, économique, technologique, du choix ou du comportement de l'autre, qu'il soit ennemi ou ami.

Mais cela ne suffit pas à faire de l'officier un chef. Au moment de la décision, ce dernier est seul face à lui-même. Il lui est donc nécessaire d'avoir un esprit ouvert et curieux, apte à l'intelligence de situation et au discernement, c'est-à-dire en capacité de réfléchir sur une philosophie de l'action.



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la **Revue Défense Nationale** assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale lui permet de participer activement au renouvellement du débat stratégique. La **Revue Défense Nationale** permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.